

*Dans notre ignorance profonde,
faisons de notre mieux.
(Voltaire)*



Le concept de coopération

DOSSIER Analyser l'argumentation

& Démocratie et management

Illustration de couverture :
Le Chat au journal, Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

Rédacteur en chef : Hervé Dumez
Comité éditorial : Camille Toussaint & Élodie Gigout
Secrétariat de rédaction : Michèle Breton
Relectrices : Magali Ayache, Élodie Gigout, Sandra Renou,
Camille Toussaint & Marie-Pierre Vaslet
<http://lelibellio.com/>
ISSN 2268-1167

Sommaire

4

La rubrique du chercheur geek

Vincent Gorgues

Coordonnée par Cécile Chamaret

7

Autorité, pouvoir, et démocratie dans des sociétés occidentales contemporaines en crise du collectif

À propos de *Une démocratie sans autorité ?* de Alain Éraly, et de *Tocqueville au pays du management. Crise dans la démocratie* de Romain Laufer

Jean-François Chanlat

19

La coopétition : *What it is and What it is Not*

Frédéric Le Roy

ANALYSER L'ARGUMENTATION

25

Introduction au dossier

Hervé Dumez

27

L'argumentation dialoguée dans les situations épistémiques

Michael Baker

33

Argumentation et rhétorique du point de vue d'une épistémologie sociale

Alban Bouvier

51

La pollution plastique dans les océans

À propos de *Océan plastique, enquête sur une pollution globale* de Nelly Pons

Camille Toussaint

59

Algorithmes et écoute musicale en streaming

Jean-Samuel Beuscart

63

Cracher dans la soupe

Jean-Michel Saussois

67

De l'errance en son pays, ou Si Mohand Ou Mhand

Dans ce numéro, plusieurs comptes rendus de séminaires : celui de Frédéric Le Roy sur la coopétition, qui fait le point sur le concept et le programme de recherche associé, ceux de Michael Baker et de Alban Bouvier à propos de l'argumentation, notion qui connaît aujourd'hui des développements originaux, celui de Jean-Samuel Beuscart sur la musique en streaming.

Trois présentations d'ouvrage. Jean-François Chanlat commente *Une démocratie sans autorité* d'Alain Éraly ainsi que le livre de Romain Laufer sur Tocqueville, deux livres qui se répondent. Camille Toussaint, quant à elle, analyse le travail d'investigation de Nelly Pons sur le drame du plastique dans les océans.

Qu'est-ce que « cracher dans la soupe » pour un chercheur en management ou un sociologue ?, s'interroge Jean-Michel Saussois.

La rubrique Geek est cette fois assurée par Vincent Gorgues et porte sur un concurrent de PowerPoint.

La figure de Si Mohand Ou Mhand, poète berbère, est enfin évoquée.

La rubrique du chercheur geek

Retour d'expérience : Prezi pour challenger le Powerpoint

De plus en plus utilisé, LaTeX fait désormais partie de la vie de beaucoup de chercheurs. La communauté subissant dans mon environnement professionnel environ une dizaine de présentations PowerPoint® par jour, et risquant donc la « *Death by PowerPoint* » telle que racontée avec brio par David J. Phillips (conférence TED de 2014 disponible sur YouTube¹), j'ai cherché à l'occasion de ma soutenance de thèse à échapper à ce passage obligé.

Ces quelques pages visent à vous décrire l'outil, ses fonctionnalités, ce qui m'a séduit et ses limites – et donc, ce pour quoi je l'utilise encore aujourd'hui.

En premier lieu, de quoi s'agit-il ?

Prezi est un outil Web (existant en version *cloud* et en version portable) pour créer des présentations (appelées *prezis* en abrégé). Ces dernières années, il est devenu populaire dans les écoles et les entreprises. Il est similaire à d'autres logiciels de présentation comme Microsoft PowerPoint, mais c'est sa philosophie de conception qui lui donne sa singularité.

En effet, la plupart des types de logiciels de présentation, PowerPoint en tête, utilisent une approche basée sur des diapositives, dans laquelle vous vous déplacez entre les diapositives individuelles, un peu comme les pages d'un livre que vous pouvez feuilleter. L'approche est donc linéaire. À l'inverse, Prezi utilise une approche basée sur un canevas ou une carte. Au lieu d'utiliser des diapositives, il utilise une très grande toile sur laquelle votre présentation se déplace, en effectuant un zoom avant ou arrière pour afficher les différents cadres pour mettre en valeur les idées qui y sont présentées.

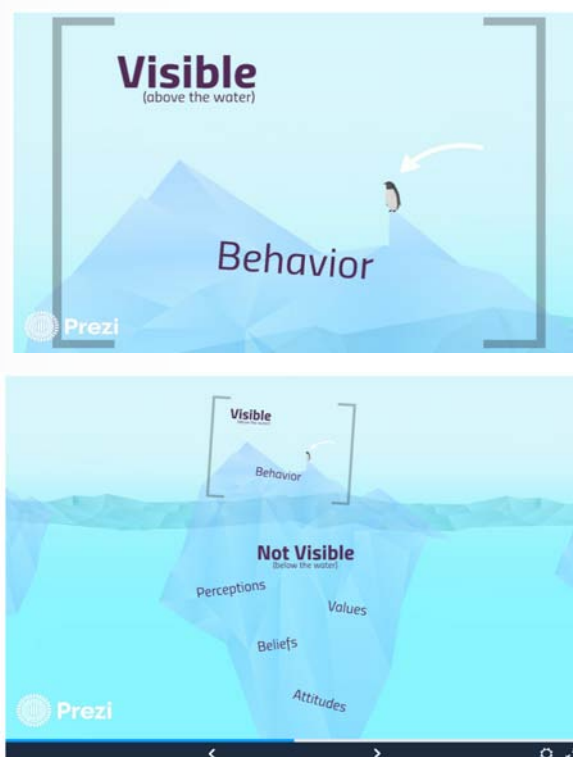
Afin de mieux comprendre, imaginez que vous vouliez expliquer que le comportement d'un individu n'est que l'aspect visible d'une personnalité beaucoup plus complexe, fondée sur des habitudes, des croyances/valeurs, une éducation, des expériences : vous pouvez évidemment faire un « beau » *slide* avec des *bullet points*... Mais vous pouvez aussi commencer par : Puis avec un simple clic (sur la flèche droite en bas), enclencher une action de zoom arrière pour élargir le cadre et montrer la totalité de l'iceberg.

Il ne s'agit pas de deux *slides* différents, mais d'un seul et même canevas, sur des bouts duquel vous pouvez zoomer à l'envi. Prezi prend en charge l'utilisation de texte, d'images et de vidéos et fournit également une collection de modèles parmi lesquels choisir pour aider les nouveaux utilisateurs à s'habituer à l'interface.

Bref, Prezi n'a rien de linéaire mais fait au contraire appel à notre mémoire visuelle. On ne se souviendra pas nécessairement d'un plan fait de trois *bullet points*, par contre, une carte d'étape du Tour de France, avec trois cols consécutifs portant les trois points de la présentation marquera plus volontiers les mémoires.

Les avantages de Prezi

En préparant cet article, j'ai découvert qu'il y avait des inconditionnels de Prezi (et de farouches opposants) et que les débats étaient au moins aussi passionnés que sur « qui est le meilleur de tous les temps : Federer



¹ <https://www.youtube.com/watch?v=IwpilLm6dFo>

ou Nadal (ou Djokovic) ? ». Au nombre des arguments que j'ai pu relever ça et là (et que je peux confirmer pour les avoir expérimentés), je noterais :

- La navigation non linéaire, évidemment ! Si vous devez n'en retenir qu'un, le principal avantage de Prezi est la fonction de zoom et de vue d'ensemble, plus proche d'un *mind mapping* que d'une présentation usuelle. Elle offre une perspective unique pour créer et visualiser une présentation. Au lieu d'ajouter une diapositive après l'autre, un projet est créé en sections. Il y a la diapositive du menu principal et le présentateur ou le spectateur peut y revenir à tout moment. Cela permet une scénarisation de la présentation qui lui confère une certaine originalité.
- L'intégration et la compatibilité avec de multiples applications. Non seulement on peut intégrer des *slides* PowerPoint dans Prezi (toutefois je le déconseille), mais surtout, on peut concevoir une présentation Prezi directement sous format vidéo (avec son visage à côté des slides présentés), et l'intégrer dans Slack, Zoom, Google Meet, Skype, etc. Clairement, autant j'utilise Prezi avec parcimonie dans mes présentations professionnelles (j'y reviendrai plus bas), autant cette fonctionnalité en a fait mon « *must have* » quand j'enseigne.
- Le coût. La version gratuite permet de faire des présentations sur le cloud et d'y accéder *via* un lien que vous générez. Seul problème, vous ne pouvez pas en faire une extraction PDF, les rendre privées ou travailler offline. La version payante pour les enseignants ou les chercheurs (il suffit d'une adresse mail en .edu) est à 3\$/mois, soit une trentaine d'euros pour l'année.

Comment fait-on ?

Pour créer un nouveau prezi, le plus simple est de partir d'un modèle. Les modèles sont des toiles préconçues à partir desquelles vous pouvez créer des présentations. Bien qu'il soit possible de créer un prezi à partir de zéro, cela prend du temps et peut être assez difficile. Prezi propose une variété de modèles pour répondre à la plupart des besoins de présentation (et honnêtement, il y en a suffisamment).

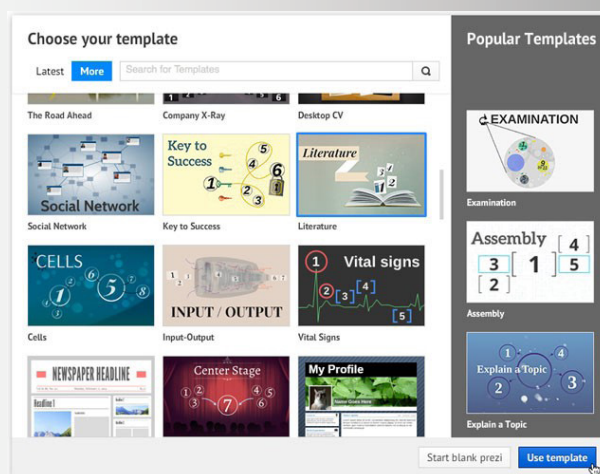
Une fois le modèle sélectionné, vous allez pouvoir commencer à l'adapter et le remplir, ce qui impose de se familiariser avec son interface, qui possède plusieurs fonctionnalités spécifiques (plus proches d'outils de conception de sites Internet). On trouve des espaces pré-réservés de textes, à remplacer par notre contenu ; des images fournies avec le modèle de carte, qu'on peut, là encore, remplacer comme on le souhaite ; la création de nouveaux cadres sur la carte, de taille ajustable et dans lesquels on peut copier-coller des textes, des images (la qualité de zoom est impressionnante, y compris sur des images très petites), des vidéos (y compris YouTube).

À tout moment, on peut basculer dans le menu de présentation : un nouvel onglet s'ouvre alors et vous permet de visualiser les transitions (soit en cliquant sur des parties de la présentation, soit avec les flèches gauche et droite en bas de l'écran). Avantage de la version payante, il est possible d'utiliser son appareil mobile comme une télécommande de présentation pour présenter le Prezi, ce qui évite d'être coincé derrière un ordinateur pendant la présentation.

Les limites de Prezi

Il me faut à présent être honnête quant aux limites et inconvénients de Prezi. Outre le fait que cela reste peu connu (ce qui rend le travail collaboratif compliqué), j'en vois vraiment trois principaux :

- Le premier est le mal de mer. Si vous passez un peu de temps sur chaque transparent, les transitions se feront de manière assez indolore, sans effet « montagnes russes ». Mais lorsque vous enchaînez des schémas et des diagrammes, les zooms sur la carte puis les dézooms tout aussi violents vont rapidement amener votre auditoire au bord de la nausée. Nous avons tous connu les débuts de PowerPoint avec les spécialistes des animations ridicules entre chaque slide... là, c'est encore pire.



- Le deuxième inconvénient va avec le premier. Une bonne présentation Prezi doit toujours naviguer entre deux écueils :
 - ◊ Des textes qui s'enchaînent sous forme de bullet points, très linéaires... auquel cas, toujours préférer l'original PowerPoint ;
 - ◊ Des effets visuels indigestes.
- En clair, Prezi doit être :
 - ◊ Choisi en même temps que le sujet de la présentation : il est adapté pour des sujets pour lesquels la narration est le point principal. En revanche, une présentation axée sur les données n'est pas vraiment Prezi compatible ;
 - ◊ Conçu en même temps que le sujet : quels visuels, pour montrer quoi, quelles transitions ? Ce qui implique pas mal de travail pour le rendre vivant et correct.
- Même s'il existe des graphiques et des options de graphiques dans Prezi, ils ne sont pas entièrement personnalisables ou modifiables. Prezi a ajouté une nouvelle fonctionnalité appelée Prezi Design pour améliorer la personnalisation des visualisations de données, mais elle est toujours limitée par rapport à d'autres outils, notamment PowerPoint.

Pour conclure : convaincu par l'expérience Prezi ?

Faire une présentation sous Prezi, c'est l'occasion de réfléchir à ce qui est important, à la structuration de la narration, pour une présentation qui soit visuellement attractive. Le résultat est au rendez-vous, pour peu qu'on y consacre le temps nécessaire.

J'ai toutefois exclu de l'utiliser au quotidien dans mon travail – le rapport temps/qualité est très en faveur de PowerPoint ; par contre, il est devenu mon outil exclusif de présentation pour les cours que je donne à l'université ou à mes élèves professionnels (moins de texte, plus de place laissée à la narration et aux exemples, coupure visuelle permise par les exercices, etc.)

**** Pour aller plus loin ****

Quelques exemples intéressants de modèles de présentation très spécifiques pour vous permettre de le voir à l'œuvre :

Avec un diagramme temporel

- <https://prezi.com/veychlhwrkgz/putting-time-in-perspective/>

Un diagramme en arête de poisson

- https://prezi.com/x189_hgzvgaz/fishbone-analysis-of-obesity/

Le règne vivant

- <https://prezi.com/ccsdnhmwg4cz/zoo-trip-dichotomous-key/>

Vincent Gorgues
i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

Coordonnée par **Cécile Chamaret**
i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

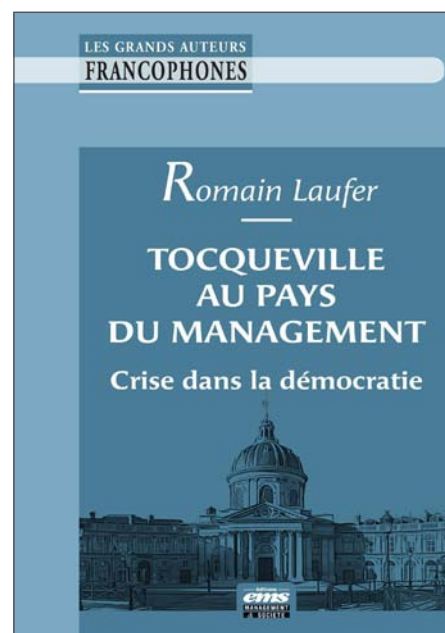
Autorité, pouvoir, et démocratie dans des sociétés occidentales contemporaines en crise du collectif

À propos d'*Une démocratie sans autorité ?* de Alain Eraly
et de *Tocqueville au pays du management* de Romain Laufer

Jean-François Chanlat
DRM M&O, Université Paris-Dauphine PSL Research

Les sociétés contemporaines occidentales sont en crise. Ce constat est régulièrement rappelé depuis plusieurs décennies. Dans le concert d'écrits sur ce sujet publiés récemment, deux ouvrages ont retenu mon attention. Le premier, *Une démocratie sans autorité ?* (2019), a été écrit par un collègue belge sociologue des organisations, Alain Eraly. Il a été un des premiers francophones avec Michel Audet, son traducteur québécois, à nous familiariser avec la sociologie de Anthony Giddens, il y a maintenant plus de trente ans (Eraly, 1988 ; Giddens, 1987). Par la suite, il a écrit un livre remarquable sur son expérience de chef de cabinet du gouvernement de la région de Bruxelles (Eraly, 2002), malheureusement resté méconnu des lecteurs français, et un autre, plus récent, sur ce même thème de l'autorité et de la légitimité (Eraly, 2015). Le second ouvrage, *Tocqueville au pays du management. Crise dans la démocratie*, a été rédigé par Romain Laufer (2020), un collègue français connu pour ses travaux désormais classiques sur la crise de légitimité dans les organisations (Laufer, 1977 ; Laufer & Burlaud, 1980 ; Laufer & Paradeise, 1982), et ses réflexions plus récentes avec Albert David et Armand Hatchuel autour d'une refondation des sciences de gestion (David, Hatchuel & Laufer, 2012).

Ces deux ouvrages touchent à la question de l'autorité et de la légitimité des institutions et des figures qui les incarnent dans nos sociétés démocratiques. Il m'a semblé intéressant de les réunir ici dans un même compte-rendu car, au-delà de leurs différences, ils partagent une interrogation commune sur la crise de légitimité que vivent nos institutions et nos systèmes administratifs suite au déclin des éléments qui fondent



leur autorité et des figures qui les incarnent. Cette crise de légitimité entraîne une véritable crise du politique, et donc de la démocratie.

L'autorité : une légitimité conférée par les autres

Alain Eraly, en sociologue soucieux de la cohésion sociale, souligne d'entrée que cette crise de l'autorité est étroitement associée à l'érosion du collectif. Pour lui, comme pour bien d'autres analystes du social, l'autorité, contrairement au pouvoir coercitif et à la domination « *se comprend comme la légitimité personnelle qu'un agent retire du fait d'occuper une position d'exception, de jouer un rôle spécifique, d'exercer un pouvoir normatif, et d'assumer une responsabilité au nom d'une institution* » (Eraly, 2019, p. 9).

Il ajoute dans une note de bas de page :

J'insiste : l'autorité n'est pas une position et un pouvoir mais la légitimité qu'on en retire, elle n'est donc rien qu'on puisse posséder puisqu'elle est conférée par les autres. (Eraly, 2019, p. 9)

Si « *l'autorité, c'est l'incarnation d'une communauté et l'exercice public d'un pouvoir en son nom* » (Eraly, 2019, p. 11), on peut bel et bien constater qu'aujourd'hui :

Toute position d'exception est dénoncée au nom de l'égalité, de l'horizontalité, des exigences de consentement propres au pouvoir en démocratie. (Eraly, 2019, p. 11)

Face à l'accroissement des inégalités, à l'exclusion sociale, au cynisme des élites économiques, à la multiplicité des appartenances, à la mobilité géographique et au spectacle omniprésent des conflits identitaires, Alain Eraly montre que c'est l'imaginaire d'une communauté de destin dans nos sociétés, et donc l'autorité qui la fonde, qui est remis en cause.

Le déclin de l'autorité : cinq grands récits

Cette crise touche tout le monde. Si, dans le champ politique, elle se manifeste par le désintérêt, la défiance et la rancœur, elle affecte aussi la famille, l'école, l'entreprise ou l'administration. Alain Eraly construit son ouvrage autour de cinq grands récits concernant ce déclin : 1. la crise de l'incarnation liée au déclin de la transcendance du religieux et du collectif ; 2. l'auto-détermination ; 3. la cristallisation des valeurs morales propres à l'individualisme contemporain ; 4. l'affaiblissement du savoir, de la transmission et la dilution de la vérité dans l'espace public ; et 5. le remplacement de l'autorité par la domination impersonnelle.

Le premier récit renvoie au « reflux de la transcendance » qui touche le fondement même de toute autorité. En effet, celle-ci ne peut être acceptée qu'en s'appuyant sur un principe supérieur qui s'impose à tous (dont la source peut être fort diverse : divinités, valeurs, traditions, lois, missions, Science, Nature), qui s'incarne dans des figures propres et donne un sens à l'existence individuelle et collective. Le déclin du religieux et de sa traduction politique, l'érosion de la communauté civique qui avait pris sa place (l'État-Nation, la République, le Socialisme) et l'affaiblissement de la Loi sont liés à cette critique du collectif qui, pour nombre de contemporains, est devenue une figure de la domination. Conjugée à la montée d'une conception de plus en plus individualiste de l'existence, cette critique a peu à peu transformé notre regard sur le social :

Nous avons appris à nous regarder comme des individus psychologiques préalables à la vie sociale, qui partent d'eux-mêmes pour se jeter dans le monde et qui puisent le sens de leur existence dans leur intériorité mentale.

Dans l'ignorance de la société qui nous fait, nous nous figurons tenir de nous-mêmes ce qui nous vient des autres. (Eraly, 2019, p. 32)

Il n'est donc pas surprenant que la sociologie, science de la totalité sociale, cède progressivement la place à l'économie, à la psychologie et aux neurosciences. Ces disciplines tendent justement à examiner les causalités humaines à l'aune de l'individu. Gérard Mendel, à la fois sociologue et psychanalyste, avait déjà noté cette tendance il y a une cinquantaine d'années. Il la qualifiait à l'époque de régression du politique au profit du psychique (Mendel, 1972).

Pour Alain Eraly, ce reflux de la transcendance du collectif n'est toutefois pas synonyme d'une crise du lien social. À cet égard, il s'inscrit dans le prolongement des analyses de François de Singly (2003) : « *Ce ne sont pas les échanges qui s'affaiblissent, mais leur inscription dans le collectif* » (Eraly, 2019, p. 33). Nous sommes en présence, selon lui, d'un « égotélisme », qui conjugue à la fois implication subjective au travail et non-appartenance au collectif de travail (Mercure & Vultur, 2010). L'idée de contrat psychologique domine dorénavant un univers social où l'engagement de chacun dans le collectif n'est plus évident. Mais ce reflux de la transcendance a une conséquence importante. Elle prive l'autorité d'un de ses fondements essentiels : une parole légitime. Car « *obéir à une figure d'autorité, ce n'est pas simplement obéir à un individu, c'est obéir, à travers lui, à un autre généralisé : à une figure du collectif* » (2019, p. 38). On peut dès lors comprendre pourquoi d'anciennes figures d'autorité se sentent de plus en plus seules face à leur fréquente contestation. La crise sanitaire que nous connaissons nous en offre d'ailleurs un certain nombre d'exemples.

Les autres récits montrent, chacun à leur manière, comment ils contribuent à la crise de l'autorité liée à ce reflux de la transcendance du collectif et à sa fragmentation. Celle-ci est observable à travers plusieurs processus : le mouvement actuel de différenciation sociale, l'explosion des médias et des technologies numériques créant des bulles cognitives et la perte de sens commun, devant la difficulté de mettre en récit ce flux continu et hétéroclite d'informations. Si d'aucuns peuvent s'en réjouir, y voyant l'affirmation des individualités et de nouveaux espaces de liberté, Alain Eraly nous rappelle que leur argument repose sur deux erreurs de raisonnement : d'une part, sur la confusion entre autorité-communauté et contrainte sociale, cette dernière ne naissant pas uniquement de la hiérarchie mais aussi des dépendances mutuelles liées à toute existence sociale ; et, d'autre part, sur une vision inadéquate de l'imaginaire social souvent vu comme un tissu d'illusions, une rêverie ou une idéologie fausse. Au contraire, « *il est une manière de donner sens à notre vie en société* » (Eraly, 2019, p. 63), ce que les travaux de Castoriadis (1996) et de Enriquez (1997) avaient bien souligné.

On en retrouve également la source dans de nombreuses autres manifestations : l'extension des logiques d'auto-détermination, le développement d'un individualisme où « *nous sommes à la fois plus autonomes et plus dépendants* », le récit victimaire, le déclin des figures de savoir, l'essor de la vérité subjective : (« *Une vérité subjective, c'est donc une proposition à laquelle nous accordons foi non parce qu'elle semble s'ajuster à la réalité des faits qui nous sont accessibles, mais parce qu'elle est conforme à nos désirs, nos projets et nos intérêts* », p. 147), l'information remplaçant la connaissance (« *La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat.* » – Hannah Arendt citée p. 155), et l'effacement de la responsabilité langagière par l'effacement des auteurs, la désinhibition et la baisse de l'empathie.

Enfin, on la retrouve dans la domination impersonnelle. Car contrairement à l'autorité, « *la domination ne dit pas Nous, elle ne parle pas au nom d'aucune position instituée, n'assume aucune fonction collective et symbolique* » (p. 170). Aujourd'hui, les sources de cette domination impersonnelle sont multiples et se substituent progressivement à l'autorité grâce à quatre processus : « *la disparition de la figure du patron, la gouvernance par les chiffres et les règles, le remplacement du contrôle physique par la surveillance à distance, le recours aux logiques de marché.* » (p. 177). Ce constat amène à une société de la « déflexion » dans laquelle les responsables attribuent et renvoient les contraintes qu'ils exercent à une domination extérieure indépendante d'eux. Cela contribue à cette crise de l'autorité :

La crise de l'autorité est alimentée par la substitution massive, structurelle de la domination impersonnelle à l'autorité, mais aussi par la tendance systématique des chefs à recourir à la déflexion afin de s'épargner la charge des critiques, plaintes et récriminations qui font l'ordinaire de la vie organisée. Mais, cette déflexion à l'échelle industrielle a un prix exorbitant, elle signifie que plus personne n'assume la figuration et l'incarnation du collectif, ni n'exerce un pouvoir normatif et une responsabilité en son nom. La société de marché est à nos portes. (Eraly, 2019, p. 191)

Si tout retour en arrière est proscrit, il reste que nos sociétés ont besoin de refonder une autorité qui puisse être au service du collectif, du débat public, de la démocratie, de la justice, des droits et des devoirs de chacun, de la transmission de valeurs fondamentales, de la défense des communs contre les intérêts privés et de la transition écologique indispensable à notre survie. Car l'autorité est là pour fixer des limites aux sphères d'échanges sociaux, que ce soit à l'école, au sein de la famille, des entreprises, des administrations ou de la société en général, sans lesquelles nous ne pouvons fonctionner. Autrement dit, comme il le soutient dans son épilogue, toutes les formes de dépassement qui se présentent comme des formes alternatives à l'autorité (l'extension du libre contrat, la médiation confiée à un tiers privé d'autorité, le charisme sans institution, le travail libéré, la participation citoyenne), sont des voies sans issue. Car, toute forme d'autogouvernement « *appelle une nouvelle forme d'autorité : une autorité plus largement distribuée, plus fluide, à la fois garante de la mission et des conditions de la participation de tous* ». Citant Blanche Segrestin : « *L'autorité de gestion ne s'oppose pas à la participation, elle en serait plutôt une condition* » (p. 210), Alain Eraly insiste donc sur la fonction bienfaisante de l'autorité. Face à l'égoïsme, aux désirs de toutes sortes, aux susceptibilités et aux intérêts personnels, elle

permet en effet de dire non, au nom d'un principe supérieur.

Suite à cette présentation très fine et très complète des cinq récits qui accompagnent cette crise, il nous montre que c'est un moment où l'on essaie aussi de trouver des



*Le martyre du Chat,
Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)*

réponses collectives. Il conclut sur la nécessité de l'autorité, notamment dans toute démocratie digne de ce nom. Comme il le soutient de manière convaincante, l'horizontalité inhérente au projet démocratique ne peut se passer d'une forme de verticalité qui permet à ce dernier d'exister. Que serait en effet une société où il n'y aurait plus que des intérêts personnels ? L'expérience démocratique permet le débat sur ce que doit être le bien public et garantit ainsi l'harmonie sociale. L'autorité, quant à elle, permet de l'imposer légitimement à tous.

Tocqueville et le management comme analyseur de la crise

Si l'ouvrage d'Alain Eraly débat du pouvoir et de l'autorité, celui de Romain Laufer (2020) s'inscrit, quant à lui, dans le prolongement du travail qu'il a entrepris depuis plus de quarante ans sur la légitimité des organisations, du management et sur la crise qui en découle. Pour ceux qui sont familiers de ses écrits, l'émergence du management et son étude constituent, selon Romain Laufer, des clés pour la compréhension de nos sociétés, notamment de la France moderne. Comme il le rappelle au début de son ouvrage, le mot management a en effet eu du mal à s'imposer même si celui-ci vient des vieux vocables français, ménage et ménager. On lui préfère à l'Académie les termes « gestion » ou « administration ». Cette résistance est intéressante à examiner car, au-delà de la controverse linguistique qu'elle a suscitée et qui peut parfois faire sourire, elle est en fait le symptôme d'une transformation sociale plus ample qui oppose l'univers français et l'univers américain.

Romain Laufer, en familier de nombreux travaux en droit, en philosophie, en gestion, en économie et en sociologie, mène depuis les années 1970 une réflexion originale sur le management et son émergence comme révélateur de la crise de légitimité des pouvoirs dans nos sociétés modernes. Dans le cadre de cet ouvrage, il convoque Alexis de Tocqueville pour jeter un regard comparé entre les États-Unis et la France au sujet de cette crise. Comme on le sait, les réflexions de Tocqueville sur la démocratie américaine, devenues aujourd'hui classiques dans le champ du social, avaient à l'époque pour ambition de comparer les deux pays notamment au niveau des institutions et des systèmes administratifs (Tocqueville, 1967 ; Aron, 1967). En adoptant une approche tocquevillienne, l'ouvrage a pour objectif d'étudier l'émergence du management dans chacun de ces deux pays.

Pour ce faire, l'ouvrage est structuré autour de neuf petits chapitres.

Le premier aborde les débats qui ont entouré l'adoption du mot management en France et les périls associés à l'adoption de la gestion à l'américaine, représentatifs, nous dit l'auteur, de « *l'intimité non dépourvue d'ambivalence qui caractérise la France et l'Amérique* » (Laufer, 2020, p. 19) depuis l'époque du marquis de La Fayette. Cette résistance résulte de l'habitude française de soumettre la société civile, loin du pragmatisme américain tant décrit par les analystes.

Le deuxième chapitre rappelle qu'aux États-Unis, le vocable management n'a pas non plus connu l'engouement qu'on pourrait imaginer *a priori*, le terme « *School of Commerce* » lui étant très largement préféré. L'auteur souligne les débats qui ont entouré son adoption dans ce pays et le fait que l'arrivée de la gestion comme nouvelle discipline dans les universités n'est pas allée de soi, tout comme d'ailleurs celle des écoles d'ingénieurs, ces disciplines n'étant pas considérées comme universitaires. Romain Laufer évoque ici en passant le chassé-croisé entre la pensée critique française

(la *French Theory*) et les études critiques en gestion (les *Critical Management Studies*) qui a conduit à bien des quiproquos des deux côtés de l'Atlantique.

Dans le chapitre suivant, il en vient alors à la pensée d'Alexis de Tocqueville, figure incontournable de cette relation franco-américaine et dont les réflexions sur l'administration sont riches d'enseignement. Il nous rappelle la surprise de Tocqueville de ne point voir la présence du gouvernement et de l'administration comme elle peut se manifester en France. Si elle existe, elle prend une autre forme que Tocqueville décrit abondamment. Partant de sa lecture de Tocqueville, Romain Laufer en vient à nous montrer comment l'émergence du management s'inscrit dans le mouvement que connaissent les deux sociétés et comment la présence de grandes entreprises, en créant une nouvelle aristocratie, va venir ébranler l'équilibre social.

Romain Laufer consacre le chapitre suivant, plus long que les autres, à cette question en faisant appel aux travaux classiques de Berle et Means, de Barnard, de Burnham et de Chandler menés au siècle dernier. À la suite de ce rappel, il nous montre dans le chapitre six que Burnham, un ex-trotskyiste américain, qui a eu son heure de gloire dans les années 1940-1950, a disparu de la réflexion classique de Chandler sur l'émergence du management, tout comme d'ailleurs, de celle menée par l'historien de l'économie Thomas Cochran, en raison du contexte de guerre froide prévalant à cette époque.

L'ouvrage s'achève par le chapitre sept qui revient sur la démocratie en France, et par le chapitre huit, sur la réception de Burnham en France.

Suite à ces allers-retours entre l'univers américain et l'univers français, l'auteur conclut à la nécessité de penser le management et l'administration à l'aune de ce cadre comparé que nous offre Alexis de Tocqueville. Il clôt son ouvrage par un épilogue qui rappelle à nouveau brièvement les débats qui ont eu lieu au États-Unis et en France à ce sujet et qui soulignent combien l'émergence du management apparaît en définitive comme un symptôme et non comme une cause de la crise politique contemporaine.

Deux regards sur une même question

Ces deux ouvrages abordent la crise de la légitimité que vivent nos institutions sociales à partir de deux angles différents : sous la forme d'une crise générale de l'autorité dans l'ouvrage de Alain Eraly et sous la forme d'une crise du politique dans celui de Romain Laufer. Pour en rendre compte, le premier revient sur les éléments qui font qu'une autorité est légitime, et sur les principaux facteurs qui en ont peu à peu miné le socle dans de nombreuses sphères de nos sociétés occidentales contemporaines. Le second part historiquement d'une analyse institutionnelle très macroscopique qui montre comment la totalité sociale qui faisait sens dans une société traditionnelle a perdu ses repères et comment l'émergence du management a été une réponse à cette crise dans le monde moderne. En comparant l'expérience française à l'expérience américaine, il nous montre comment cette crise du politique affecte les deux univers, tout en en spécifiant, dans chaque cas, leurs particularités nationales. On peut d'ailleurs se demander si les dérives observées, et leurs principales manifestations, notamment en France, ne sont pas le résultat d'une influence directe du modèle américain sur de nombreuses sphères sociales et de l'hégémonie qu'il exerce de nos jours sur nos manières de penser et d'être ensemble.

La lecture de ces deux ouvrages m'a personnellement captivé pour plusieurs raisons. Tout d'abord, par la qualité du style qui, dans les deux cas, est agréable et d'une grande

clarté. Alain Eraly et Romain Laufer font en effet honneur à la langue française, en montrant qu'en ces temps où certains s'efforcent dans notre univers francophone d'écrire uniquement en anglais, on peut offrir à des lecteurs de langue française des ouvrages qui ouvrent sur des contributions originales tout en en soignant la forme. Ensuite, par le fond. Dans les deux cas, leur lecture nous amène à penser. De ce point de vue, ils correspondent bien à ce qu'écrivait le poète André Chenier : « *Un bon livre n'est pas celui qui dit tout, mais qui fait beaucoup penser* ».

Si l'analyse d'Alain Eraly de la crise de l'autorité rejoint des réflexions faites par de nombreux autres analystes au cours des années, sur cette question, il faut s'empresse d'ajouter qu'il en fournit une synthèse personnelle magistrale, en mettant en évidence cette nécessité pour toute totalité sociale, selon une formule chère à ces deux figures fondatrices de la sociologie, Durkheim (1893) et Mauss (1968 ; Chanlat, 2020), de se fonder sur une autorité légitime. À un moment où nos univers collectifs sont de plus en plus fragmentés, notamment en France (Fourquet, 2019), il s'agit en effet de faire à nouveau société, comme le disait notre regretté collègue et ami commun, Renaud Sainsaulieu (1991 ; 2002), et de retrouver les chemins d'une communauté de destin, susceptible de nous permettre de résoudre les formidables défis auxquels nous sommes confrontés (Vivert, 2015). Comme le souligne le philosophe Vincent Descombes :

Il n'y a de politique que si nous acceptons la possibilité de réunir des gens différents dans une entité qui les englobe, donc une entité dans laquelle leur diversité soit, certes, tenue pour légitime et préservée, mais aussi relativisée ou subordonnée à d'autres fins et d'autres valeurs, ce qui suppose que des gens puissent reconnaître la force morale du lien qui les unit. (Descombes, 2007, p. 271, cité par Vivert, 2015, p. 229)

Autrement dit, sans une autorité légitime qui s'impose à tous, tout collectif quelle que soit sa forme institutionnelle (famille, école, université, entreprise, administration, association...) est menacé, voire entré en crise, comme nous pouvons le constater, et comme l'analyse ici avec finesse Alain Eraly.

L'analyse de Romain Laufer, en recourant tour à tour à Tocqueville et d'autres penseurs américains célèbres de l'entreprise et de la gestion et en nous faisant découvrir, ce qui fut mon cas, l'étonnant historien de l'économie Thomas Cochran, propose les lignes qui vont nous permettre d'interpréter la crise contemporaine à partir d'une lecture originale du management. Cette crise systémique nécessite de revisiter l'histoire de la gestion et des entreprises afin de fournir non seulement de nouvelles bases aux sciences de gestion (David, Hatchuel & Laufer, 2012) mais aussi à nos démocraties politiques.

Des auteurs classiques à découvrir ou à redécouvrir

Un ouvrage, c'est aussi un ensemble de découvertes au cours de sa lecture. Dans le livre de Alain Eraly, l'articulation autour des cinq récits de crise permet au lecteur peu familier avec ce genre de réflexion de prendre connaissance de pensées contemporaines essentielles. Dans celui de Romain Laufer, c'est la lecture qu'il fait de Tocqueville, de Berle et Means, de Barnard, de Burnham, de Chandler et de Cochran qui m'a beaucoup plu. Aller chercher Tocqueville pour penser la gestion, n'est en effet pas banal dans notre champ. Cela l'est d'autant moins que Romain Laufer ajoute aux deux prophéties de Tocqueville sur la démocratie, bien connues des politologues (la tyrannie de la majorité et la tyrannie de l'État), une troisième, qui apparaît en filigrane dans l'ouvrage de Tocqueville, la tyrannie potentielle des

grandes entreprises, que ce dernier qualifie de « *petites sociétés aristocratiques que forment certaines industries* », et qui pourrait s'imposer à l'avenir, selon lui, au reste de la société. Suite à ce retour à Tocqueville, on peut mieux comprendre pourquoi l'auteur fait appel par la suite aux principaux auteurs américains qui ont réfléchi, au siècle dernier, sur la grande entreprise et sa gestion : Berle et Means (2010/1932), Barnard (1968/1938), Burnham (1942), et Chandler (2002/1977).

En effet, Berle et Means ont été les premiers Américains à observer que les grandes entreprises occupaient de plus en plus le terrain dans le champ économique, qu'elles devenaient des institutions, qu'elles étaient à la base d'une révolution en voyant arriver en leur sein le pouvoir de managers non propriétaires. Berle, comme le montre Jean-Michel Saussois dans un ouvrage en préparation, en dégagait d'ailleurs des réflexions prémonitoires en matière d'éthique sociale (Saussois, 2021). Barnard, quant à lui, président d'une de ces grandes entreprises, la Bell Telegraph and Telephone Company of New Jersey, a rédigé le premier ouvrage sur les fonctions d'un dirigeant pouvant s'imposer à toutes les formes d'organisation. Dans sa rédaction, il est influencé par la pensée de Mary Parker Follett, une politologue américaine du début du XX^e siècle, pionnière de la pensée managériale et de la réflexion sur l'exercice de la démocratie américaine, redécouverte il y a une vingtaine d'années (Graham, 1994 ; O'Connor, 2013a ; 2013b ; Dumez, 2019). Dans la droite ligne de Follett, Barnard est le premier gestionnaire à mettre en évidence le caractère relationnel de l'autorité et sa vulnérabilité en raison de ce que, justement, Alain Eraly montre bien dans son livre : l'acceptation de ceux sur qui s'exerce cette autorité. L'autorité d'un manager sur ses subordonnés dépendant, selon Barnard, de la volonté de ces derniers d'accepter en définitive sa capacité à donner des ordres et à les respecter (Barnard, 1968/1938 ; 1987).

Le recours au troisième auteur, James Burnham, est également intéressant à plus d'un titre. Outre qu'il permet au lecteur ignorant sa pensée jusqu'ici, de la découvrir, ce rappel à Burnham et à son ouvrage portant sur la révolution managériale (1942), permet de mettre en évidence à nouveau ce que Berle, Means et d'autres avaient déjà remarqué mais aussi, la propre vision du contrôle que se faisait Burnham, inspirée par son parcours trotskiste. Contrairement à ces deux derniers, il ne croyait pas à la séparation des pouvoirs. Ceux qui contrôlent sont bien, selon lui, les propriétaires. Il prédisait d'ailleurs que la révolution managériale, comme il la qualifiait, ferait passer les droits de propriété entre les mains de ceux qui contrôlaient désormais les entreprises. Comme le souligne Romain Laufer, son livre allait bénéficier dès sa parution d'une réception notable dans l'univers anglo-saxon : Gerth et Mills n'hésiteront pas à le présenter, comme un « *Marx pour les managers* » (1942) ; John Kenneth Galbraith reconnaîtra un peu plus tard son apport à sa propre réflexion sur la technostructure (1967) ; George Orwell, sa contribution à l'examen des régimes totalitaires. En France, grâce à la décision de Raymond Aron de le publier dans sa collection « Liberté de l'esprit » chez Calmann-Lévy et à une préface de Léon Blum (Burnham, 1947), cet ouvrage allait connaître un certain retentissement.

Romain Laufer nous montre en effet que, dès cette traduction, sa réception dans notre pays a été importante. Une semaine entière organisée par le Centre d'Étude Sociologique du CNRS a été consacrée à ce livre à la fin des années 1940. Elle a réuni des personnalités aussi diverses que Emmanuel Mounier, Charles Bettelheim, Henri Lefebvre, Jean Fourastié, Georges Friedmann, Harold Laski ou Everett Hughes, le tout sous la présidence de Georges Gurvitch, directeur du centre (Gurvitch, 1949).

Quant aux questions de la salle, elles sont venues, nous dit-il, de Jean Hyppolite, de Pierre Naville, de François Bourricaud, de Ignace Meyerson, de Pierre Francastel ! Si l'on ajoute la préface de l'ouvrage qui a suivi, rédigée par Lucien Febvre, on peut aisément constater que la pensée de Burnham a bel et bien suscité de l'intérêt à cette époque de la part d'intellectuels français de tous horizons. Mais il souligne aussi combien cette réception a été marquée par une forte ambivalence à l'égard des idées contenues dans son ouvrage. Ce qui explique par la suite que plus personne n'ait parlé de Burnham, les critiques portées à son endroit par Georges Gurvitch et Lucien Febvre ayant eu leurs effets. Ces deux derniers lui reprochaient en effet sa vision déterministe de la révolution managériale, qu'ils qualifiaient dans leurs mots à eux de technocratie (Lucien Febvre) ou de technobureaucratie (Georges Gurvitch). Romain Laufer explique cet oubli de Burnham, tant aux États-Unis qu'en France, par le fait que sa prévision d'une révolution managériale et/ou d'une domination technocratique mettait en cause les cadres institutionnels privilégiés dans chacun de ces deux pays, le primat du marché, aux États-Unis et le primat de l'État, en France :

[...] Tandis que le management apparaît aux États-Unis comme l'effet de l'adaptation continue de la société civile au développement de la grande entreprise, en France, il surgit comme un moment de rupture où la société civile, à travers le développement de la grande entreprise, vient contester la suprématie des structures étatiques dont l'origine remonte aux âges pré-industriels. (Laufer, 2020, p. 103)

Il conclut alors son ouvrage en invitant à penser pleinement le management comme fait social total, car, contrairement à ce que certains peuvent croire :

L'émergence du management ne correspond pas au triomphe du libéralisme et des logiques du marché mais à leur crise. (Laufer, 2020, p. 123)

À l'occasion de cette réflexion, Romain Laufer en profite pour nous montrer comment Chandler, l'historien célèbre de la grande entreprise, a cherché, face à cette crise, à légitimer le management et a gommé bien des aspérités associées à son émergence pour célébrer la supériorité du capitalisme managérial dans un contexte de guerre froide. Au cours de son argumentation à ce sujet, il nous amène à découvrir les très intéressants travaux de Thomas Cochran, un ancien président de l'American Historical Association, et un des principaux spécialistes de l'histoire des entreprises américaines, avec notamment sa réflexion sur la crise culturelle, vécue aux États-Unis, au cours des années 1960-1970. Contrairement à Chandler, Cochran insiste dans une de ses interventions officielles sur les contradictions de la société américaine (1973), prise entre ses idéaux égalitaires, affichés et l'existence de nombreuses disparités sociales en son sein. C'est ce qui explique pourquoi Cochran, comme d'ailleurs Barnard, n'aient eu droit dans l'ouvrage de Chandler qu'à quelques brèves mentions. En revanche, cette crise de l'autorité que Cochran évoque, rentre en écho avec l'analyse que fait Alain



*Le martyre du Chat (détail),
Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)*

Eraly sur les sources du déclin de l'autorité, comme la citation de Cochran, extraite de l'ouvrage de Romain Laufer, l'illustre :

Peut-être que nulle part ailleurs le conflit entre l'ancienne attitude anti-autoritaire et le nouvel égalitarisme, ou rejet de l'autorité, n'a été plus aigu et plus dramatique que dans la gestion des entreprises. (Cochran, cité in Laufer, 2020, p. 88)

À la recherche d'un humanisme civique

À une époque où d'aucuns, en sciences de gestion, sont obsédés par les dernières références dans une revue de langue anglaise et snobent souvent les ouvrages au profit d'articles dits scientifiques lus par un nombre restreint de gens, les livres de Alain Eraly et Romain Laufer arrivent à point nommé. Ils nous offrent une réflexion de fond sur une question centrale qui touche nos sociétés et la gestion des organisations : la légitimité du pouvoir et des institutions. À tous ceux qui ne sont pas très familiers de ces questions, ils permettent d'accéder à un ensemble de références centrales.

Face aux fragmentations multiples de l'univers social que nous connaissons, ils nous donnent à penser des voies possibles pour en sortir en nous montrant, tous deux à leur manière, que penser le management à la lumière de l'histoire, pour Romain Laufer, et la légitimité, à la lumière des sciences sociales, pour Alain Eraly, c'est aussi contribuer à la réflexion de la crise de l'autorité et du politique que l'on observe aujourd'hui dans nos sociétés. Ils rejoignent ainsi les nombreuses voix qui se sont élevées depuis quelques décennies pour défendre un humanisme civique démocratique qui fasse toute sa place à la solidarité (Sainsaulieu, 1991 ; 2002 ; Vivert, 2015), et qui cherchent à redéfinir l'entreprise, la gestion, et le développement économique dans le sens du plus grand nombre (Segrestin & Hatchuel, 2012 ; Segrestin, Roger & Vernac, 2014 ; Dietrich, Pigeyre & Vercher-Chapsal, 2015 ; Clarke, O'Brien & O'Kelley, 2019 ; Eynaud & França de Filho, 2019 ; Lazonick & Schin, 2019 ; Hatchuel *et al.*, 2020), et donc à refonder une nouvelle totalité sociale légitime aux yeux du plus grand nombre (Chanlat, 2020 ; à paraître). Ces deux ouvrages sont donc à lire absolument par tous ceux qui veulent contribuer à une réforme de nos cadres institutionnels et à leur gestion dans le sens de la création d'un collectif démocratique renouvelé ■

Références

- Aron Raymond (1967) *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- Barnard Chester (1968/1938) *The Functions of the Executive*, Cambridge, Harvard University Press.
- Barnard Chester (1987) "La théorie de l'autorité" in Chanlat Jean-François & Séguin Francine, *L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique. Tome II : Les composantes de l'organisation*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, pp. 359-377.
- Berle Alfred & Means Gardiner (2010/1932) *The Modern Corporation and Private Property*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- Burnham James (1942) *The Managerial Revolution: What is Happening in the World?*, New York, John Day company.
- Burnham James (1947) *L'ère des organisateurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- Castoriadis Cornelius (1996) *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe, IV*, Paris, Le Seuil.
- Chandler Alfred D. (2002/1977) *The Visible Hand: The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge, Harvard University Press.
- Chanlat Jean-François (2020) "La catastrophe sanitaire : un fait social total?", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 16, série spéciale Coronam semaine 7, pp. 3-30.

- Chanlat Jean-François (À paraître) *Management, sciences sociales et sociétés: une perspective anthropologique*, Sainte-Foy/Paris, Les Presses de l'Université Laval/Hermann.
- Clarke Thomas, O'Brien Justin & O'Kelley Charles [eds] (2019) *The Oxford Handbook of the Corporation*, London, Oxford University Press.
- Cochran Thomas C. (1973) "History and Cultural Crisis", *The American Historical Review*, vol. 78, n° 1, pp. 1-10.
- David Albert, Hatchuel Armand & Laufer Romain (2012) *Les nouvelles fondation des sciences de gestion*, Paris, Presses des Mines.
- Dietrich Anne, Pigeyre Frédérique & Vercher-Chapsal Corinne [eds] (2015) *Dérives et perspectives de la gestion. Échanges autour des travaux de Julienne Brabet*, Lille, Septentrion.
- Dumez Hervé (2019) "Un retour sur Mary Parker Follett", *Le Libellio d'Aegis*, vol. 15, n° 3, pp. 45-55.
- Durkheim Emile (1893) *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Enriquez Eugène (1997) *Les jeux du désir et du pouvoir dans l'entreprise*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Eraly Alain (1988) *La structuration de l'entreprise. La rationalité en action*, Bruxelles, Éditions de l'université Bruxelles.
- Eraly Alain (2002) *Le pouvoir enchaîné. Etre ministre en Belgique*, Bruxelles, Labor.
- Eraly Alain (2015) *Autorité et légitimité. Le sens du collectif*, Toulouse, Erès.
- Eraly Alain (2019) *Une démocratie sans autorité ?*, Toulouse, Erès.
- Eynaud Philippe & França de Filho Genauto (2019) *Solidarité et organisation : Penser une autre gestion*, Toulouse, Erès.
- Fourquet Jérôme (2019) *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris, Le Seuil.
- Galbraith John Kenneth (1967) *Le Nouvel État industriel*, Paris, Gallimard.
- Gerth Hans H. & Mills C. Wright (1942) "A Marx for the Managers: Review of James Burnham, The Managerial Revolution", *Ethics*, vol. 52, n° 2, pp. 200-215.
- Giddens Anthony (1987) *La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Graham Pauline A. [ed] (1994) *Mary Parker Follett: Prophet of Management*, Cambridge, Harvard Business School Press.
- Gurvitch Georges [ed] (1949) *Industrialisation et technocratie : première semaine organisée par le Centre d'étude sociologique*, Paris, Armand Colin.
- Hatchuel Armand, Levillain Kevin, Segrestin Blanche & Vernac Stéphanie [eds] (2020) *Entreprises, responsabilités et civilisations. Vers un nouveau cycle du développement durable*, Paris, Presses des Mines.
- Lazonick William & Shin Jang-Sup (2019) *Predatory Value Extraction: How the Looting of the Business Corporation Became the US Norm and How Sustainable Prosperity Can Be Restored*, Oxford, Oxford University Press.
- Laufer Romain (1977) "Crise de légitimité dans les grandes organisations", *Revue Française de Gestion*, vol. 9, n° 1, pp. 112-123.
- Laufer Romain (2020) *Tocqueville au pays du management. Crise dans la démocratie*, Caen, Éditions EMS.
- Laufer Romain & Burlaud Alain (1980) *Management public: gestion et légitimité*, Paris, Dalloz.
- Laufer Romain & Paradeise Catherine (1982) *Le Prince Bureaucrate: Machiavel au Pays du Marketing*, Paris, Flammarion.
- Mauss Marcel (1968) *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Mendel Gérard (1972) *De la régression du politique au psychique. Sociopsychanalyse I*, Paris, Payot.
- Mercure Daniel & Vultur Mircea (2010) *La signification du travail*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

- O'Connor Ellen (2013a) "Mary Parker Follett (1868-1933)", Entry. in Augier Mie & Tiece David J. [eds], *The Palgrave Encyclopedia of Strategic Management*, London, Palgrave.
- O'Connor Ellen (2013b) "Chester I. Barnard (1886-1961)", Entry. in Augier Mie & Tiece David J. [eds], *The Palgrave Encyclopedia of Strategic Management*, London, Palgrave.
- Sainsaulieu Renaud (1991) *L'entreprise: une affaire de société*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Sainsaulieu Renaud (2002) *Des sociétés en mouvement*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Saussois Jean-Michel (2021) *Repenser l'entreprise. Conférences montréalaises*, Sainte-Foy/Paris, Les Presses de l'université Laval/Hermann.
- Segrestin Blanche & Hatchuel Armand (2012) *Refonder l'entreprise*, Paris, Le Seuil.
- Segrestin Blanche, Baudoin Roger & Vernac Stéphanie [eds] (2014) *L'entreprise. Point aveugle du savoir*, Paris, Éditions Sciences Humaines.
- Singly François de (2003) *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin.
- Tocqueville Alexis de (1967) *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard.
- Tocqueville Alexis de (1990) *De la démocratie en Amérique*, Paris, Vrin.
- Vivert Stéphane (2015) *La communauté des individus. Essai d'anthropologie politique*, Lormont, Le Bord de l'eau.

La coopération : *what it is and what it is not*

Frédéric Le Roy
Montpellier Management Institute – MOMA

LE 24 JANVIER,
FRÉDÉRIC LE
ROY A FAIT UNE
PRÉSENTATION SUR
LA COOPÉTITION
DANS LE CADRE
D'UN SÉMINAIRE
INVITÉ AU CRG

La présentation s'appuie sur un article co-rédigé avec Paul Chiambaretto et Anne-Sophie Fernandez, mes collègues de Montpellier, et qui va être prochainement publié dans la *Strategic Management Review*. Cet article s'inscrit dans un programme de recherche plus global mené au sein du Coopetition Lab de Montpellier (<http://www.coopetitionlab.com/fr/>). Le programme de recherche sur la coopétition a débuté à partir d'études de cas sur la concurrence. En étudiant ces cas de compétition, des phénomènes de coopération sont apparus. Nous avons donc fait évoluer le programme vers les stratégies collectives. Mais chacune de ces lentilles théoriques ne nous permettait de voir qu'un seul aspect du problème à la fois. Nous ne parvenions pas à rendre compte de l'articulation entre concurrence et coopération. C'est ainsi qu'est apparu le thème de la coopétition. C'était à l'époque un néologisme, à peine considéré comme un objet de recherche, dont on ne savait pas s'il ne générerait qu'une simple mode. Mais les études de cas montraient bien que le problème était profond. Récemment a été publié un *handbook* (Fernandez *et al.*, 2018) avec les meilleurs spécialistes du sujet. Aujourd'hui, on constate que les recherches partent un peu dans tous les sens. L'augmentation du nombre de papiers sur la coopétition s'accompagne de divergences profondes sur les recherches menées, sans qu'elles dialoguent entre elles. La question se pose : ce néologisme a-t-il encore un sens ?



Sur le fil (détail),
Philippe Geluck,
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)

Avant les années 1980, la coopération était opposée à la concurrence : l'un gênait l'autre et réciproquement. Or, ces deux dimensions sont indépendantes l'une de l'autre et il semble que leur combinaison améliore les niveaux de performance. Nous avons senti le besoin de cadrer le concept et de définir précisément ses frontières. Notre démarche repose sur l'idée venant de Lakatos (1994) selon laquelle il existe un cœur dans le programme et une ceinture protectrice, qu'il faut identifier. Le cœur, ce sont les concepts clefs, les axiomes non falsifiables. La ceinture protectrice comporte des choses plus falsifiables et permet d'ouvrir le débat.

Trois assumptions composent le cœur du concept. D'abord, il n'y a pas de coopétition sans compétition de marché intense. Il est possible de parler de compétition critique.

Quand on mène une recherche sur la coopétition, la première question à se poser est : existe-t-il un vrai recouvrement des marchés et une compétition critique sur ces marchés ? Ensuite, il faut qu'existe une coopération forte, avec des engagements de ressources importants, et pas seulement une simple coordination à la marge de l'activité traditionnelle. Se coordonner dans des méta-organisations, par exemple, ne signifie pas qu'il y ait mécaniquement coopétition : cela peut juste signifier que des entreprises d'un même secteur se coordonnent sur des aspects non critiques de leur activité. Enfin, et c'est la troisième assumption, il n'y a coopétition que si la compétition critique et la coopération critique sont simultanées. Autrement, il s'agit d'un *interplay*, ou d'une alternance entre des phases de concurrence faible et de coopération forte, et réciproquement. C'est la simultanéité qui crée le paradoxe et les opportunités d'améliorer la performance. Quand les trois conditions sont réunies, il devient intéressant d'étudier la coopétition. Ces trois éléments constituent l'axiomatique de la coopétition, le socle, l'aspect cœur au sens de Lakatos. Là, on peut identifier le problème stratégique et managérial.

À partir de là, les débats peuvent naître. Il existe un premier thème autour des frontières de la coopétition. Par exemple, on se demande s'il peut y avoir de la coopétition potentielle : deux entreprises coopèrent sur deux marchés différents, l'une en amont et l'autre en aval. Mais l'une peut du coup devenir concurrente de l'autre. C'est bien de la coopétition, mais il faut alors ajouter le mot « potentielle ». En effet, si l'on considère qu'une relation client-fournisseur est de la coopétition, toute relation industrielle devient de la coopétition et le concept perd de sa signification. Un autre débat porte sur l'existence de la coopétition verticale. Il nous semble que c'est rarement le cas, puisqu'il faut qu'il y ait la dimension compétition de marché, mais la question fait débat. Une autre divergence très forte porte sur l'extension de la coopétition à l'ensemble des ressources (ressources humaines, marchés financiers, etc.). Dès qu'il y a concurrence pour les ressources, il y a coopétition. Là encore, cela ne nous semble pas être une bonne idée, puisqu'on explique tout sans rien expliquer et on risque de retomber dans une théorie tautologique. C'est une position radicale, qui semble nécessaire pour ne pas tuer le concept, mais qui soulève un véritable débat dans la communauté académique. Le même problème existe aujourd'hui pour l'*open innovation*. Il existe un deuxième grand thème, autour de la question de la performance. La coopétition est-elle une stratégie performante ? Est-elle toujours bénéfique ? Beaucoup d'études insistent sur les facteurs de contingence qui peuvent retourner la situation et affecter négativement la performance. Par nature, la concurrence est *win-lose*, la coopération est *win-win*, et du coup la coopétition peut être l'un ou l'autre. Le risque est inhérent à la coopétition. C'est la manière de gérer qui est décisive, et c'est l'originalité des recherches menées à Montpellier de le montrer. Un troisième thème porte sur l'impact de la coopétition. Va-t-elle devenir une sorte de stratégie incontournable ? Les recherches sur les écosystèmes d'innovation analysent aujourd'hui ces écosystèmes comme des situations coopétitives. Il est encore trop tôt pour savoir s'il est possible d'échapper à la coopétition. Enfin, une dernière question qui nous intéresse beaucoup est celle de la formation. Si la coopétition est un paradoxe, une contradiction, comment former les managers à intégrer ces paradoxes ? Nous avons commencé à monter des cours et ils se développent. Sur ce point aussi, il y a débat.

Dans le centre de la théorie, il y a donc trois axiomes. La coopétition existe lorsqu'il y a compétition critique, coordination critique, et que les deux sont simultanées.

Ensuite, il y a des débats intenses à la périphérie de ce cœur. Mon expérience est que, en partant de l'étude des situations de concurrence, la coopération me permet de vraiment mieux comprendre les relations entre les firmes. La coopération touche à toutes les disciplines de gestion, le marketing, les ressources humaines, les systèmes d'information, le contrôle de gestion et la connaissance des coûts. Le concept s'étend aujourd'hui à la psychologie, aux sciences politiques (les relations entre États), à l'économie, etc.

DÉBAT

***Question :** Je travaille sur la mobilité dans un pays en voie de développement. Lorsqu'une entreprise occidentale entre sur le marché, elle est obligée de coopérer avec les acteurs locaux.*

Réponse : Beaucoup de discours collaboratifs cachent la compétition. J'ai travaillé un moment avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le discours était très coopératif mais la compétition pour les ressources venant de l'État était féroce. Les situations purement coopératives existent rarement, ou pas du tout. Il est important, dans ces situations, de reconnaître la nature compétitive des relations, et de voir comment la gérer. Les relations grands-groupes/*startups* ont été beaucoup étudiées sous l'angle de la coopération. Mais il faut en reprendre l'étude, ce que nous faisons aujourd'hui, sous l'angle compétitif. Si j'entre en m'assurant que l'autre gagne quelque chose, je me crée une réputation et, à l'avenir, j'ai une chance d'être partie prenante des *deals* futurs.

***Question :** Est-il intéressant de regarder de la coopération en interne au sein d'une firme, et comment fait-on pour parler coopération à des acteurs qui ne reconnaissent pas cette notion ?*

Réponse : Nous sommes dans une culture aristotélicienne. Nous avons du mal, les managers ont du mal, à penser la contradiction, la dualité, à reconnaître des situations coopératives. Il existe un déni. Dans notre culture, les deux s'opposent. C'est au chercheur de voir la situation comme compétitive et de le montrer. Quand il interroge les acteurs, eux voient de la concurrence ou de la coopération, surtout d'ailleurs de la coopération qui est vue comme positive, mais pas les deux. C'est alors au chercheur d'étudier la situation pour voir s'il y a bien concurrence et s'il y a bien coopération, et si elles sont simultanées. Je recommande à mes thésards qui veulent faire des entretiens de ne pas mettre en avant la coopération, et de parler plutôt de dispositifs de coopération.

***Question :** Dans des organisations qui coopèrent sur certains segments et qui sont en concurrence, quel est l'impact sur le management de la connaissance, les brevets, l'innovation non partagée, et encore plus quand on a cinq, six organisations dans cette situation ? Comment ouvre-t-on aux organisations externes ?*

Réponse : Nous avons travaillé sur ce sujet dans le secteur pharmaceutique. Dans la mise au point d'une molécule, il n'y a pas coopération. Une fois que la molécule est là, que le brevet est déposé, ils peuvent coopérer du fait de cette protection par les brevets, des *royalties*. Il y a ainsi coopération dans la phase de développement. Dans le spatial, les acteurs essaient de définir les technologies cœur, qu'ils ne partagent pas, et les autres, qu'ils peuvent partager. Ensuite, les techniciens se retrouvent à

travailler ensemble tous les jours. Et là, de la connaissance tacite se diffuse par les pratiques de travail et les gens peuvent aller trop loin au jour le jour dans le partage. Dans une innovation incrémentale, les équipes projets sont séparées et seuls les managers partagent. Dans une innovation de rupture, les équipes sont communes et le partage constitue un risque supérieur. En même temps, le partage peut conduire à une situation positive par rapport aux autres concurrents. Au niveau des systèmes d'information, il y a un champ de recherche à explorer, autour des *firewalls* par exemple.

Question : *La coopétition est-elle un concept ou est-ce une manière de voir ? Qu'est-ce que la coopétition ne permet pas de voir dans les relations ? Notamment, il existe des cas dans lesquels les firmes adoptent des stratégies d'auto-limitation : il s'agit bien d'une relation entre acteurs économiques, mais que la coopétition ne semble pas couvrir.*

Réponse : Dans un cours, un étudiant chinois m'explique – ce que vous décrivez, c'est la relation dans mon couple. Ce dialogue montre à quel point on peut voir de la coopétition un peu partout. On peut étudier l'Union Européenne comme des relations entre États de nature coopérative. C'est une façon de voir qui crée des opportunités nouvelles. Mais nous avons une approche volontariste et nous voulons faire de la coopétition un concept, qui conduira plus tard à une théorie de la coopétition. Très clairement, nous essayons d'en faire un concept. Après, les gens ne voient pas vraiment la coopération, effectivement. J'ai passé un an à Berkeley, dans le labo qui a popularisé l'*open innovation*. Être ouvert dans l'innovation, c'est facile à vendre. Tout le monde veut être ouvert. Par contre, la coopétition il faut beaucoup expliquer, c'est plus complexe à comprendre, bien plus qu'innovation ouverte, et moins spontanément populaire. Un de mes collègues explique que la coopétition ne peut exister que quand elle n'est pas reconnue en tant que telle. Pour l'instant, c'est plutôt une notion de chercheur. Mais dans certains secteurs, elle est devenue courante. C'est le cas par exemple de l'immobilier. Aujourd'hui, si l'on veut un vrai dialogue entre les recherches menées, il faut un concept.



Sur le fil, Philippe Geluck,
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)

Question : *En tant que militaire, j'ai l'impression que ce concept est applicable à l'analyse des coalitions.*

Réponse : Oui, effectivement, le concept est utilisé dans l'analyse des relations internationales. Des politistes pensent que la politique se réduit à de la coopétition. Il faut pousser la recherche. J'explique souvent à des collègues universitaires que nous sommes en situation de coopétition, alors qu'ils me répondent : « mais non, nous sommes collègues ! ». Aujourd'hui, on étudie les relations individuelles dans les équipes de travail sous cet angle. Certaines études expérimentales en psychologie montrent que la coopétition favorise la créativité.

Commentaire : Je trouve le terme assez auto-portant. Dans mon secteur, le handicap, je rencontre beaucoup de startups en ayant de la difficulté à les faire travailler ensemble et je me dis que le terme pourrait m'aider, leur expliquer qu'on ne leur demande pas de seulement coopérer.

Réponse : Effectivement, dans certains secteurs, il y a une méfiance quand on propose la coopération. Souvent, les acteurs répondent : « on m'a déjà fait le coup ! ». Dès lors, la coopétition peut être une bonne manière de présenter les choses.

Question : Dans certains secteurs, les entreprises ne coopèrent que sur un projet. Est-ce que l'on peut alors parler de coopétition ? Dans la littérature sur les écosystèmes, on trouve l'idée que les frontières de l'industrie ne sont pas bien définies, or ce sont les frontières de l'industrie qui permettent de définir le domaine de la coopétition.

Réponse : Pour que la coopétition fonctionne, il faut que ce soit bien géré. Un des principes de gestion est la définition de zones : là est l'espace de concurrence, et là celui de la collaboration. Mais, en pratique, comme je l'ai dit, cela ne suffit pas. Si on fait travailler les gens ensemble, ils peuvent trop échanger sur leurs pratiques. Ou bien ils ne veulent pas parler et le travail en coopération n'est pas possible. Un autre principe est ici nécessaire, celui de l'intégration du paradoxe. Dans un des cas que nous avons étudiés, on a vu le retrait des équipes d'individus qui, soit échangeaient trop, soit n'échangeaient pas assez. Il faut gérer à partir des deux principes, séparation et intégration. Il faut éviter le syndrome de Stockholm et le syndrome du traître. Il y a de l'affect dans les phénomènes coopétitifs, ceux qui collaborent avec les équipes d'un concurrent peuvent être vus comme des traîtres. Pour les écosystèmes, nous n'avons pas encore développé de recherches, mais le sujet est à notre agenda. Nous pensons que voir les écosystèmes uniquement sous l'angle coopératif est une erreur, et qu'il convient d'avoir une double lecture à la fois coopérative et compétitive ■

Références

- Fernandez Anne-Sophie, Chiambaretto Paul, Le Roy Frédéric & Wojciech Czakon (2018) *The Routledge Companion to Coopetition Strategies*, London, Routledge.
- Lakatos Imre (1994) *Histoire et méthodologie des sciences : programme de recherche et reconstruction rationnelle*, Paris, Presses Universitaires de France.

*Notes prises par Camille Toussaint & Hervé Dumez,
et relues par l'intervenant*



Le docteur (détail), Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

Dossier

Analyser l'argumentation



Le Parleur (détail), Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

En février 2020, deux séminaires se sont tenus sur la théorie de l'argumentation.

i3-CRG a invité dans son séminaire de recherche le 1^{er} février 2021 Michael Baker (i3-SES, Telecom) qui travaille à l'interface entre les sciences du langage et la psychologie. Il est intervenu sur le thème de « L'argumentation dialoguée dans les situations épistémiques ».

L'ESCP, dans son séminaire « Organiser la vérité », a reçu le 3 février 2021 Alban Bouvier (Institut Jean Nicod, ENS-PSL Université), philosophe de formation et qui enseigne la philosophie des sciences sociales, la théorie sociologique et la théorie de l'argumentation. L'intitulé de son intervention était : « Argumentation et rhétorique du point de vue d'une épistémologie sociale ».

Nul besoin de souligner l'importance de la question de l'argumentation pour la théorie des organisations (qui représentait l'arrière-plan du débat à l'ESCP), tant elle est évidente : les décisions dans les organisations sont prises sur la base de notes, d'*e-mails*, de réunions qui déploient des argumentations.

Il est possible que nos sociétés, par ailleurs, plus généralement, vivent aujourd'hui une crise profonde de l'argumentation.

Ce dossier donne les éléments de compréhension des débats théoriques autour de cette notion essentielle ■



Rawhajpoutachah, Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

L'argumentation dialoguée dans les situations épistémiques

Michael Baker
i3-SES, Telecom Paris, CNRS, IP Paris

LE 1^{ER} FÉVRIER
2021, MICHAEL
BAKER A FAIT UNE
PRÉSENTATION SUR
« L'ARGUMENTATION
DIALOGUÉE DANS
LES SITUATIONS
ÉPISTÉMIQUES »
DANS LE CADRE
D'UN SÉMINAIRE
INVITÉ AU CRG.

Michael Baker travaille à l'interface entre les sciences du langage et la psychologie, essentiellement sur l'analyse des interactions communicatives dans les situations d'apprentissage et de travail orientées vers l'innovation. L'objet porte sur les dialogues, les conversations, les échanges langagiers. Michael Baker a été formé en philosophie et en psychologie, avec une incursion dans la musique. Son doctorat s'est situé en sciences cognitives, sur la modélisation de l'écoute musicale et du dialogue argumentatif. Toute activité humaine collective relève de son champ d'intérêt, à condition qu'elle soit orientée vers l'élaboration de connaissances nouvelles. Il travaille sur des enregistrements de situations, qui sont analysés en détail. À cheval entre des disciplines différentes, il lui est apparu intéressant de présenter un thème de recherche. Ses recherches sont situées dans la thématique 4 de l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation, « Usages, participation, démocratisation de l'innovation ».

Introduction

Une situation épistémique recouvre toute situation socialement organisée en vue de l'élaboration de connaissances. Suivant les théories développementales de la connaissance (Vygotski, 1934/1985), les situations épistémiques impliquent l'interaction sociale. Il s'agit par exemple de situations d'éducation (apprentissage coopératif, formation), de situations de travail (conception, *design*), des nouveaux forums épistémiques en ligne (ce qui rejoint les recherches de Madeleine Akrich).

Les premières recherches sur l'argumentation (c. 467 av. J.-C.) ne portent pas sur l'élaboration de connaissances mais sont liées au droit : l'argumentation sert avant tout à gagner un procès. Plus tard, les situations d'argumentation seront perçues comme outil d'élaboration des savoirs scientifiques (Latour & Woolgar, 1979/2013 ; Osborne, 2010), ainsi que comme outils éducatifs, avec des travaux dès le Moyen Âge sur les disputes religieuses puis, au XX^e siècle, sur le développement de l'esprit critique. Plus récemment, on a vu apparaître les théories de l'apprentissage dans la ligne de Piaget (la théorie du « conflit socio-cognitif »).

Il n'existe pas une seule théorie moderne de l'argumentation, mais plusieurs. L'argumentation (*argumentum*) peut être définie comme un dispositif mis en place pour faire accepter un énoncé qui ne l'est pas d'emblée. Mais l'argumentation peut avoir d'autres motivations que de convaincre ou de persuader autrui. Parmi

les théories modernes, on distingue les théories structurelles de l'argumentation (Toulmin, 1958) et les théories discursives (Grize, 1980). Au sein des *argumentation studies*, se sont également développées des démarches théoriques qui conçoivent le dialogue argumentatif non seulement comme un échange d'arguments mais comme un processus d'approfondissement d'une question (Sitri, 2003 ; Walton, 1992 ; Naess, 1966).

Dans les recherches menées par Michael Baker, cinq dimensions de l'argumentation dialoguée sont appréhendées :

- Dimension 1 : dialectique (le jeu du dialogue) ;
- Dimension 2 : pragmatique (effets cognitifs sur les participants – acceptation/refus, acquisition/restructuration de connaissances) ;
- Dimension 3 : épistémologique (le poids des arguments et l'ancrage épistémologique) ;
- Dimension 4 : discursive (les opérations discursives) ;
- Dimension 5 : relationnelle-affective (le degré d'agressivité des attaques, la régulation mutuelle de l'affect).

La question de base porte sur les relations entre les situations argumentatives (A), les processus mis en jeu dans le dialogue argumentatif (B), les changements chez les participants (C).

Deux exemples sont présentés.

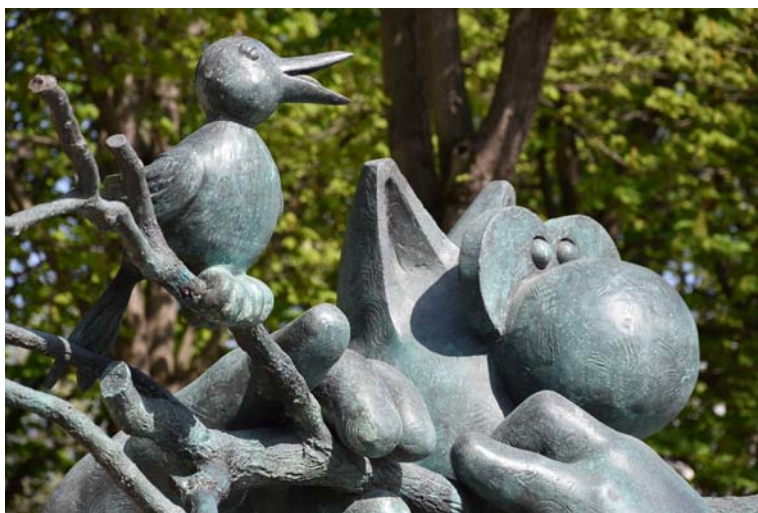
Exemple 1. La première recherche porte sur les débats à l'école sur les questions socialement « vives ». Plusieurs projets européens ont étudié par exemple les questions de développement durable, d'éthique ou de citoyenneté. Tous ces projets visaient à étudier les outils Internet pouvant encourager les débats citoyens.

Par exemple, on a confronté les élèves à l'articulation entre l'interaction langagière (le « chat » en ligne) et la représentation des processus argumentatifs. Ce que montre

l'analyse des échanges entre élèves, c'est qu'il n'existe quasiment jamais de changement radical d'opinion. On peut par contre voir des changements plus subtils, comme la prise de conscience de son propre point de vue. Un élève qui pense qu'il est indécis prend conscience qu'il ne l'est pas. Donc un débat ne permet pas de modifier les opinions mais provoque un approfondissement de son propre point de vue.

Exemple 2. Le deuxième exemple est un projet mené au Royal College of Art à Londres où il existe un Master de *creative design* qui accueille des étudiants en art et des étudiants ingénieurs de l'Imperial College. L'objet de la recherche était d'inventer des dispositifs de

design créatif. La conception de ces dispositifs reposait sur une technique d'inversion qui consiste à donner des objectifs impossibles aux élèves (inventer une théière en chocolat). Ensuite, nous nous sommes inspirés de l'*Argument Clinic* des Monty Python pour étudier le rôle de la critique dans le développement des projets étudiants d'où la critique est habituellement bannie. Les étudiants devaient débattre avec des rôles imposés (proposant, opposant) en changeant de rôle au milieu.



Flûte à bec (détail), Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

Ensuite, nous avons mené des auto-confrontations. Comme ces débats ont été enregistrés, les étudiants regardent l'enregistrement et on leur demande d'identifier des moments clefs. Le dispositif articule le débat et une activité de réflexion sur ce débat. On a remarqué que chaque groupe appelait « travailler ensemble » ce qui n'était pas véritablement du travail ensemble. Un dispositif cadré de ce type de dialogue donne l'occasion aux étudiants de se confronter au travail.

Finalement, les participants sont « logiques ». Le débat ponctuel ne transforme pas radicalement les opinions, mais il produit des changements plus subtils, sur le plan des points de vue et des conceptualisations, à condition que le débat soit collaboratif, structuré par une certaine éthique de la relation interpersonnelle.

D'autres thèmes de recherche sont en cours, notamment sur les communautés épistémiques en ligne et particulièrement Wikipédia. Un autre thème porte sur le rôle de l'émotion dans l'argumentation. L'ouvrage *Affecting Learning Together* (Baker et al., 2013) a été consacré à l'émotion. Il s'agit également de traiter les visualisations dans l'argumentation, les liens entre argumentation et culture (comparaison entre des groupes d'étudiants à TokyoTech et à Télécom). Nous travaillons aussi sur l'argumentation et les valeurs, avec une thèse (de Chloé le Bail) sur les projets de création d'habitats participatifs. Enfin, un des derniers thèmes porte sur l'argumentation et les *fake news* avec une thèse en cours.

Peut-être des projets seraient-ils possibles avec des chercheurs en gestion ?

DÉBAT

Question : Je travaille sur le secteur de la musique et je voudrais revenir sur les différentes dimensions de l'analyse, plus spécifiquement sur les jeux de dialogue.

Réponse : Il s'agit de partir de la logique intuitionniste qui dit que la vérité dans un système logique est simplement la proposition qui émerge en vainqueur d'un jeu de dialogue argumentatif. On peut mettre en question une proposition, demander une justification, etc. Les règles normatives sont faites pour faire converger le débat vers une issue déterminée. Par exemple, il est interdit de répéter en boucle le même argument. Toute attaque doit être suivie d'une défense, il est interdit de défendre et d'attaquer une même proposition dans une séquence de débat donnée (c'est la règle de l'*Ipse Dixisti* : vous l'avez déjà dit vous-même), sous peine de perdre la partie.

Question : Mes terrains sont des commissions d'aide à projet musical et je me demandais si les outils pouvaient me permettre d'analyser ces situations de dynamiques argumentatives.

Réponse : J'en ai la quasi-certitude ! Cela a déjà été fait pour les réunions de travail. Une décision est prise, tel projet sera financé, en amont il y a eu un processus d'argumentation. Par quel moyen le groupe est-il arrivé à cette décision ? Y-a-t-il eu des phénomènes d'influence ? Il existe une assez grande littérature sur l'analyse des réunions.

Question : On assiste à des débats sur les réseaux sociaux. Pensez-vous que ces échanges pourraient être améliorés ?

Réponse : J'ai évoqué les communautés épistémiques en ligne. Avec des collègues, nous avons mené plusieurs analyses des processus de Wikipédia. Pour chaque page Wikipédia, on a accès aux discussions. En revanche, je n'ai pas analysé ce qui se fait sur Facebook, il serait intéressant d'orienter les recherches vers ce genre de situation. On pourrait se demander par exemple en quoi l'argumentation des « *fake news* » est différentes des « vraies » news, ou bien comment fonctionnent les théories du complot. Par rapport aux réseaux sociaux, il est important de faire une précision méthodologique. J'ai travaillé avec des collègues qui ont l'expérience de l'analyse des *social networks* et visualisent qui est lié à qui. Donc, on peut voir qui discute avec qui, ce qui a une valeur heuristique. Mais mes travaux de recherche portent sur le sens de ce qui est dit. Dans le livre coordonné avec Brice Laurent, Valérie Beaudouin et Nathalie Raulet-Croset (2018), vous trouverez des articles sur les communautés en ligne. J'ai publié un chapitre avec Françoise Détienne sur l'analyse des zones de collaboration. J'ai travaillé sur ce sujet avec des collègues de Lyon qui utilisaient l'analyse automatisée des échanges.

Question : Quels sont les outils utilisés dans l'analyse ?

Réponse : L'activité réflexive de son propre débat est productrice d'apprentissage. Les élèves échangent et ils visualisent eux-mêmes le débat qu'ils sont en train d'avoir. Nous avons développé des outils qui permettent de produire des schémas à partir du *chat*, mais cela n'a pas d'intérêt. L'intérêt est l'élaboration réflexive de la visualisation. Ce sont des *mind maps* de forme argumentative.

Sinon, je n'utilise pas forcément des méthodologies sophistiquées. Je pars des cinq grandes dimensions et selon les données dont je dispose, je peux traiter telles ou telles dimensions. Il existe des versions sophistiquées d'analyse mais aussi des approches assez simples. Il existe un outil simple qui s'appelle Rainbow (Baker *et al.*, 2007), avec sept catégories d'analyse et une couleur attribuée à chaque catégorie. Le problème est que beaucoup de chercheurs en linguistique travaillent sur les connecteurs. C'est utile, mais on peut argumenter sans utiliser de connecteurs. Les logiciels, comme Alceste du CNRS, sortent des arborescences qui segmentent le texte pour repérer des co-occurrences. Mais ce n'est qu'un début. Oui, mon analyse est qualitative parce que la surface linguistique, la syntaxe, ne permet pas nécessairement d'accéder à une mise en œuvre des opérations cognitives-langagières comme les argumentations. Il faut reconstruire l'argumentation. Une fois qu'on a fait l'analyse qualitative, on peut faire un traitement quantitatif. À la base, il y a la théorie des actes de langage, qui a évolué avec la notion d'acte de dialogue. C'est la théorie des actes de langage « ++ » appliqué au dialogue, l'argumentation n'étant pas un acte de langage. Un argument ne se comprend que par rapport à un autre énoncé qui n'est pas forcément explicite. On tend plus vers le sens de ce qui se passe dans le dialogue, beaucoup de chercheurs préfèrent se servir de logiciels. Ceci étant dit, la connaissance automatique de la parole se confronte aux échanges réels (fautes d'orthographe, parler en même temps).

Question : L'une des choses fondatrices des situations de gestion que nous étudions est que la situation doit conduire à une décision. Quand on dit, ils ont changé d'avis ou ils n'ont pas changé d'avis, comment le sait-on ? Des acteurs peuvent dire une chose, et en faire une autre. D'autre part, les chercheurs en gestion étudient la manière dont les choses fonctionnent ou non. Est-ce que l'évaluation, à partir d'une position externe aux acteurs, est prise en compte dans ces analyses ?

Réponse : Sur la première question, je dirais qu'il faut une certaine motivation pour débattre, il y a toute une littérature sur la question : « *why argue?* » Dans les

situations que j'étudie, l'important n'est pas forcément la décision, mais plutôt un partage sur l'issue du débat, qui peut être nulle. Sur le second point, dans la vraie vie, on évalue la qualité de la discussion par rapport à ce qui s'est passé. Mes recherches s'intéressent plutôt à la qualité du processus argumentatif. Cette décision, cette production commune, a-t-elle été le résultat d'une bonne coopération ? Et puis il y a la question du changement d'avis. Il y a un pré-test et un post-test. Nous demandons aux participants d'explicitier leur opinion avant le débat, et de la formuler après le débat. Nous avons aussi défini des interfaces pour que les personnes puissent expliciter l'évolution de leur opinion. En philosophie du langage, une différence a été faite entre opinion et acceptation. Accepter, c'est raisonner avec les prémisses d'autrui. Il y a aussi la question de l'apprentissage, à l'échelle de l'individu et à l'échelle du groupe. Le passage au groupe transforme la question : on ne s'intéresse plus aux opinions des individus mais aux croyances partagées, construites par le groupe.

Question : *Quel est le rôle de la construction de la confiance entre les personnes ?*

Réponse : Dans un livre récent paru sur la collaboration (Andriessen & Baker, 2020), je propose que la collaboration est intrinsèquement liée au respect mutuel, et donc à la confiance. Les dialogues où l'on discute des questions éthiques, de la tolérance, de l'empathie, sont fondés sur la confiance que l'on témoigne aux autres membres du dialogue. Après, c'est une question d'ordre méthodologique assez difficile. Faut-il poser la question aux gens directement ? Cela fait penser à la méthode des sociogrammes. La confiance est essentielle à l'activité collaborative, productive, de qualité ■

*Les notes ont été prises par Camille Toussaint & Hervé Dumez,
et relues par l'intervenant*

Références

- Andriessen Jerry & Baker Michael (2020) *On Collaboration: Personal, Educational and Societal Arenas*, Leyden, Brill Sense.
- Baker Michael, Andriessen Jerry & Järvelä Sanna (2013) *Affective Learning Together: Social and Emotional Dimensions of Collaborative Learning*, Londres, Routledge.
- Baker Michael, Andriessen Jerry, Lund Kristine, van Amelsvoort Marije & Quignard Matthieu (2007) "Rainbow: A framework for analysing computer-mediated pedagogical debates", *International Journal of Computer-Supported Collaborative Learning*, vol. 2, n° 2, pp. 315-357.
- Grize Jean-Blaise (1980) "Un point de vue sémiologique sur l'explication", *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques*, n° 36, pp. 1-17.
- Latour Bruno & Woolgar Steve (1979/2013) *Laboratory Life: The Construction of Scientific Facts*, Princeton, Princeton University Press.
- Laurent Brice, Baker Michael, Beaudoin Valérie & Raulet-Croset Nathalie (2018) *Innovation et participation : approches critiques*, Paris, Presse des Mines.
- Naess Arne (1966) *Communication and Argument: Elements of Applied Semantics*, Londres, Allen and Unwin.
- Osborne Jonathan (2010) "Arguing to Learn in Science: The Role of Collaborative, Critical Discourse", *Science*, vol. 328, n° 5977, pp. 463-466.
- Sitri Frédérique (2003) *L'objet du débat*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- Toulmin Stephen E. (1958) *The Uses of Argument*, Londres, Cambridge University Press.
- Vygotski Lev (1934/1985) *Pensée et langage*, Paris, La Dispute.
- Walton Douglas N. (1992) *Plausible Argument in Everyday Conversation*, New York, State University of New York Press.



Singin' in the rain, Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

Argumentation et rhétorique du point de vue d'une épistémologie sociale

Alban Bouvier

Institut Jean Nicod, ENS-PSL Université

LE 3 FÉVRIER 2021,

LE SÉMINAIRE

"ORGANISER LA

VÉRITÉ" (ESCP)

A REÇU ALBAN

BOUVIER

Alban Bouvier est philosophe de formation et a enseigné la philosophie des sciences sociales, la théorie sociologique et également la théorie de l'argumentation (Sorbonne, EHESS de Paris, Aix-Marseille Université et Université de Californie à Santa Cruz). L'intervention se fonde sur un article paru en 2018, lui-même issu d'une communication lors d'une journée de 2015 qui s'est tenue à Nancy (Bouvier, 2018).

Un double point de départ

Mon exposé se situe dans la continuité, d'un côté, des théories de l'argumentation et de la rhétorique et, de l'autre, de l'épistémologie sociale.

A/ Depuis une trentaine d'années, une théorie de l'argumentation s'est développée à Amsterdam autour d'un philosophe, qui a fait essentiellement sa carrière en théorie de la communication, Frans Hendrik van Eemeren, ainsi que de nombreux co-auteurs et collaborateurs, dont notamment Robert Grootendorst et Peter Houtlosser. Ces travaux sont plus connus en France par les linguistes que par les philosophes et, *a fortiori*, que par les sociologues. Cette école a notamment édité un très impressionnant *Handbook of Argumentation Theory* (Eemeren *et al.*, 2014) en invitant de nombreux représentants d'autres écoles, comme celle de l'Ontario (John Woods, Douglas Walton, notamment), à y contribuer et à discuter la théorie d'Amsterdam, la « pragma-dialectique ». Le *Handbook* représente ainsi un effort de discussion avec des écoles aux approches différentes.

L'École d'Amsterdam se trouve, en quelque sorte, succéder à celle de Bruxelles, constituée autour de Chaïm Perelman (Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1958, traduit en 1969 aux États-Unis), lequel a eu une immense influence, notamment chez les juristes, et dont l'héritier le plus connu est actuellement Michel Meyer (1993 ; 2008). Un peu plus tard est apparue l'école de Neuchâtel, dont la figure marquante fut Jean-Blaise Grize (1982), un logicien reconnu, de formation mathématique et ancien collaborateur de Jean Piaget (notamment concernant les travaux de celui-ci sur l'acquisition progressive du raisonnement chez l'enfant). À peu près contemporaine de celle de Grize, il faut encore mentionner ce qu'on pourrait appeler une « École de Paris », même si ce n'est pas tout à fait l'usage, autour d'Oswald Ducrot et de Jean-Claude Anscombe (Anscombe & Ducrot, 1983). Ducrot est philosophe de formation et



Le dieu du stade (détail), Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

surtout intéressé par les limites de la formalisation logique pour rendre compte de la complexité de l'argumentation quotidienne.

B/ L'autre point de départ, et indépendant du premier, c'est le développement d'une épistémologie sociale, avec deux leaders, d'un côté Steve Fuller (1988), de l'autre Alvin Goldman (1999). Ces deux auteurs ont des conceptions presque opposées de l'épistémologie sociale. Steve Fuller entend plutôt par cette expression une sociologie de la connaissance, de type relativiste. Alvin Goldman est plus rationaliste, soutenant qu'il y a des normes épistémologiques de validité logique et empirique universelles.

L'idée d'épistémologie sociale repose sur deux idées centrales et se construit sur deux fronts

A/ L'épistémologie sociale est une « épistémologie », mais pas au sens courant, jusqu'à récemment en tout cas, du terme français, qui fait de « épistémologie » un synonyme de « philosophie des sciences ». Le terme « *épistémè* » renvoie en fait en grec ancien, chez Aristote par exemple, à la « connaissance discursive », mais il ne s'agit pas spécialement de la connaissance scientifique au sens où on l'entend dans une perspective moderne (c'est-à-dire depuis Galilée, à peu près, depuis l'émergence de l'idée d'une expérimentation nécessaire et d'une mathématisation des résultats autant qu'il est possible). Donc « *épistémè* » peut recouvrir la connaissance morale, juridique, politique si tant est, du moins, qu'une connaissance est possible en ces domaines, ce qu'il est raisonnable de penser. Certains parlent même de connaissance religieuse (et donc conçoivent une *Epistemology of Religion*). L'objectif de l'épistémologie (au sens de *epistemology*) est très facile à comprendre en ce qui concerne la connaissance ordinaire et la connaissance judiciaire. Si je demande le plus court chemin à pied pour aller à la gare et ne pas rater mon train, il y a une réponse objective et c'est une question épistémologique de savoir si mon informateur est fiable (ou s'il n'a pas fait simplement mine de savoir car il était un peu honteux d'avouer son ignorance alors qu'il habite la ville depuis un certain temps). Si dans un procès, un témoin dit qu'il a vu, depuis sa fenêtre de l'autre côté de la rue, l'accusé porter un coup de couteau, il s'agit aussi d'un énoncé qui est vrai ou qui est faux et c'est une question épistémologique de savoir si ce témoin ou supposé témoin est digne de confiance (il y a même plusieurs énoncés susceptibles d'être vrais ou faux : * le témoin a-t-il vu quelque chose et, si oui, est-ce bien ce qu'il dit avoir vu? ** l'accusé a-t-il réellement porté un coup de couteau?). Autres questions d'épistémologie judiciaire aisées à saisir : l'expert sollicité pour analyser le portrait psychologique de l'accusé est-il compétent ? La discipline qu'invoque un autre expert, par exemple la stylographie, est-elle une discipline sérieusement établie ? Et si elle l'est, la longueur du texte analysé est-elle suffisante pour que l'investigation soit fiable (je pense, bien sûr, aux derniers rebondissements de l'affaire Gregory) ? Etc.

B/ L'épistémologie sociale est « sociale », par opposition à l'épistémologie individuelle. Dans le monde anglo-saxon, on parle d'épistémologie « individuelle » (*individual epistemology*) quand on fait, par méthode, abstraction du contexte social. Quand l'épistémologie est dite sociale, on réintroduit la dimension sociale (on pourrait suivre Max Weber et dire qu'est déjà sociale une action « orientée vers » quelqu'un d'autre, même si celui-ci ne réagit pas et ne s'en est pas même soucié, ou même, plus directement, suivre Mikhail Bakhtine et dire qu'un discours est déjà social quand il « s'adresse à » quelqu'un d'autre, même s'il n'y a pas de réponse et que le discours n'est pas même entendu ; il y a heureusement d'autres degrés de socialité

dans l'argumentation : l'interaction entre deux locuteurs, la défense d'une opinion de groupe, etc. (sur cette notion d'adressivité, voir Tindale, 2004 ; 2009).

Dans les exemples que j'ai pris précédemment, relèvent de l'épistémologie simplement « individuelle » la question de savoir si l'énoncé concernant le plus court chemin est vrai ou faux, celle de savoir si le témoin a vu quelque chose (et quoi), celle de savoir si l'accusé a tué ou non, celle de la valeur de la stylométrie, etc. Relèvent, en revanche, de l'épistémologie sociale la question de savoir si le passant sollicité est fiable et celle de savoir si l'expert en stylométrie l'est également.¹

C/ Cette épistémologie sociale se construit en quelque sorte sur deux « fronts »

a. Cette épistémologie sociale, en tant que sociale, s'oppose aux épistémologies « individualistes » (qui tendent à faire l'impasse sur la dimension sociale de la connaissance ou à se contenter d'esquisser une théorie de l'intersubjectivité). Descartes, Kant et Husserl sont spécialement visés, mais aussi les empiristes comme Locke ou Hume. L'épistémologie sociale retrouve, en revanche, des thèmes développés un peu plus tôt par Jürgen Habermas (même si elle le reconnaît rarement, les traditions philosophiques, comme les autres, ayant parfois tendance à se refermer sur elles-mêmes). Elle retrouve aussi, en fait, la philosophie de Karl Popper, valorisant la pratique des interactions discursives, elles-mêmes soumises à des normes de validité.

b. D'autre part, en tant qu'épistémologie (donc soucieuse de se référer à des normes universelles de la connaissance) elle s'oppose au courant relativiste (illustré notamment par Steve Fuller, dans un domaine proche, mais plus encore par les sociologues Bruno Latour ou Steven Shapin) qui tend à nier l'existence de normes épistémologiques qui s'imposeraient à tous. Mais elle ne s'oppose pas du tout, en tant que telle, aux approches sociologiques (elle veut surtout ajouter la préoccupation normative). Ainsi, même si Goldman ne renvoie jamais à l'ethnométhodologie, il est clair qu'il retrouve des problèmes posés par Harold Garfinkel à propos, par exemple, de la valeur à accorder aux témoignages d'experts (mais, d'un côté, Garfinkel est horriblement « jargonneux » du point de vue des exigences de clarté de la philosophie analytique et de l'autre, la question de la valeur à accorder à des experts remonte à Platon lui-même mettant en scène Socrate et un certain Charmide – le genre de dialogue dont Aristote, élève de Platon, cherche à faire la théorie dans sa « dialectique »).

Normes épistémologiques et normes « pragma-dialectiques »

Dans l'intervention d'aujourd'hui, je m'intéresse plus spécialement au débat, largement virtuel, entre Goldman qui, dans *Knowledge in the social world*, consacre un chapitre à l'argumentation, et Franz van Eemeren. Débat virtuel car si Goldman discute expressément Van Eemeren (parmi d'autres théoriciens des débats argumentés, non membres de l'École d'Amsterdam), Van Eemeren ne lui a répondu qu'indirectement.

Préalables

• Témoignage et argumentation

Goldman se focalise sur deux étapes de la socialisation des connaissances, y compris de la simple transmission d'informations : celle du témoignage (pris en un sens très large) et celle de l'argumentation.

Lorsqu'on connaît quelque chose par témoignage, c'est qu'on ne le connaît pas de façon directe. C'est le témoignage d'un voisin à propos d'un crime ; ce peut être celui d'un

1. Dans un débat, confiance et autorité en matière de connaissance ne sont pas forcément données d'emblée ; elles peuvent être à construire et elles peuvent aussi symétriquement se dissiper. J'ai étudié en détail cette dynamique, parfois complexe, dans le cas d'un débat de démocratie de proximité en France (Bouvier, 2007).

pèlerin à propos d'une supposée apparition (cf. la figure des témoins d'Emmaüs dans le Nouveau Testament) ; ce peut être aussi la relation d'une expérience scientifique (Pascal a indiqué à son beau-frère, Périer, comment effectuer une expérience sur le Puy de Dôme, destinée à mettre à l'épreuve l'hypothèse de Torricelli selon laquelle il y aurait un « océan d'air », ce que l'on appellera plus tard l'atmosphère, exerçant une pression sur la surface d'une cuve de mercure, sur l'eau des nappes phréatiques sur la terre, etc., ce que l'on appellera plus tard l'atmosphère ; mais Pascal n'a connu le résultat de cette expérience que par le témoignage de Périer, qui a fait un rapport, minutieux au demeurant).

L'argumentation, ou la justification argumentée, de ce qu'on prétend avoir vu ou observé peut ainsi être la deuxième étape de la transmission d'informations ou de connaissances.

- **Argumentation et rhétorique.**

On fait souvent, de façon légitime, des différences entre argumentation *stricto sensu* et rhétorique dans ce qu'on appelle « argumentation » *lato sensu*. Alvin Goldman, dans la lignée de Popper, soutient que l'argumentation *stricto sensu* vise la validité épistémologique sans se soucier de son efficacité, ce qui la distingue de la rhétorique qui, quant à elle, si on cherche à caractériser de façon idéal-typique son objet, vise symétriquement l'efficacité sans se soucier de la validité du discours (Goldman ne s'exprime pas en ces termes mais je ne crois pas trahir son propos en m'exprimant ainsi). On pourra dire qu'une argumentation *lato sensu* est bonne, si elle est bonne des deux points de vue strictement épistémologique et rhétorique : elle est à la fois valide et efficace. Quand on dit que « ce n'est que de la rhétorique », on veut dire souvent que le propos a peut-être de l'efficacité sur un certain public mais que ce n'est pas valide logiquement (il y a des sophismes ou bien c'est incohérent, etc.) ou empiriquement (c'est factuellement faux). Et on peut dire que la rhétorique efficace mise au service de l'argumentation valide, c'est de la « bonne rhétorique ». Cette conception des rapports entre argumentation *stricto sensu* et rhétorique est dans la continuité des classiques depuis Platon. Elle est juste stylisée par Goldman.

Van Eemeren et son école distinguent aussi argumentation et rhétorique, mais selon un autre partage. Van Eemeren ne se soucie en effet pas tant des normes épistémologiques que des normes qu'il appelle « pragma-dialectiques », dont la formulation est la partie la plus originale de son entreprise et sur laquelle je vais m'arrêter bientôt. Mais, au fil du temps, Van Eemeren a cherché à se rapprocher davantage des débats argumentés effectifs, dont la maîtrise requiert d'autres compétences que la connaissance et le respect de ces normes : il faut faire place, dit Van Eemeren, à des « stratégies rhétoriques », lesquelles ne transgressent pas pour autant les normes « pragma-dialectiques ». Cette partie de l'œuvre collective accomplie par l'École d'Amsterdam n'est pas encore très élaborée et l'usage qui en est fait selon les auteurs varie manifestement.²

- **Normes épistémologiques et normes « pragma-dialectiques » (ou normes de « bonne conduite » dans l'argumentation)**

Van Eemeren considère qu'une argumentation est bonne si elle respecte bien certaines normes, mais que ces normes ne sont pas principalement épistémologiques. Il s'agit de normes « pragma-dialectiques ».

a) Elles sont dialectiques au sens où elles visent à régler le dialogue (ce qu'est la dialectique pour Aristote) dans le cas où la vérité ne s'impose pas d'elle-même (la

2. Voir par exemple Zarefsky (1990) et (2010). J'ai aussi développé un peu cette question, sur un exemple abondamment étudié par David Zarefsky lui-même, celui des débats fameux entre Abraham Lincoln et Stephen Douglas en 1858 sur la légitimité ou non d'étendre le droit à l'esclavage dans des Territoires sur le point d'être transformés en États — Kansas et Nébraska (Bouvier, 2016).

morale, la politique). Van Eemeren repart de cette idée qu'il existe des normes dialectiques distinctes des normes épistémologiques.

b) Elles sont « pragmatiques ». Pourquoi pragmatiques ? Parce que van Eemeren repart de la distinction entre syntaxe, lexique et pragmatique. La pragmatique, notamment à partir de Herbert-Paul Grice (1969) prend en compte les interactions (« pragma » en grec veut dire « action ») entre locuteurs ou « interlocuteurs ». Grice part d'un constat banal : pour que des énoncés soient significatifs dans un échange donné, une conversation typiquement, pour que les gens, donc, comprennent que parfois quelqu'un parle de manière métaphorique ou ironique et que tout ce qu'on dit n'est pas à prendre « au pied de la lettre » (ce à quoi se restreignent syntaxe et sémantique), il faut que les gens aient dans l'esprit un certain nombre de règles, même si celles-ci sont souvent tacites. Par exemple, la règle de la pertinence, qui dit « *Parlez à propos !* » (« *Be relevant !* »). Quand on corrige des copies, on met parfois, dans le même sens : « hors sujet », ce qui vise à engager l'auteur de la dissertation à être davantage pertinent la fois suivante. Autres maximes de la « conversation », du même genre, mais rarement codifiées : « Ne soyez pas trop court, mais pas trop long non plus », « Suivez un fil directeur », etc. Grice avait, en partant de ces constats *a priori* banals, ambition de rénover la philosophie du langage, focalisée sur les seules syntaxe et sémantique. Il a réussi et a contribué ainsi au renouvellement de la linguistique.

c) Van Eemeren estime que Grice n'a parlé que des règles de la « conversation » ordinaire, mais qu'il faut ajouter des règles plus contraignantes lorsqu'on ne se contente pas de simplement bavarder ou exprimer des opinions mais que l'on veut soutenir des thèses ou en réfuter d'autres, donc des règles pour l'argumentation³. Plusieurs exposés de ces règles ont été successivement formulés par Van Eemeren. Désormais, il parle de « Dix commandements » parce qu'il voudrait que sa théorie puisse être utilisée sous la forme d'une sorte de *vade-mecum*. Prenons l'exposé de 1996 (*La nouvelle dialectique*, dont le titre est une référence critique à Perelman et Olbrechts-Tyteca, dont le *Traité* était sous-titré : *La nouvelle rhétorique*). La première règle peut servir d'exemple introductif, même si ce n'est pas forcément le meilleur exemple – on le verra : « *Les parties prenantes à un débat ne doivent pas s'empêcher mutuellement de soutenir un point de vue ni d'exprimer des doutes sur les autres points de vue. Chacun a le droit d'expliquer son point de vue* ». C'est la règle dite de liberté (*freedom rule*).

- Le débat virtuel entre les deux courants.

Le débat entre Van Eemeren et Goldman (sur les règles ou les normes d'un bon débat) est un débat virtuel car, si Alvin Goldman a critiqué Van Eemeren dans *Knowledge in a social world*, Van Eemeren n'a pas répondu directement. C'est aussi un débat entre deux « courants » au sens où le point de vue pragma-dialectique de Van Eemeren est suivi par de nombreux collaborateurs et élèves et que le point de vue épistémologique est adopté par d'autres auteurs (par exemple par Christoph Lumer, 2005 ; 2010 ; 2011) sans qu'il y ait cependant, cette fois, une « école » à proprement parler. Ce débat porte sur deux points : le statut de ces normes (notamment comparé aux normes épistémologiques) et le contenu de ces normes. Je vais les examiner successivement.

3. Tous les débats ne sont pas réductibles à de simples « conversations » comme Richard Rorty (2017) a tendu à le soutenir, avec un succès considérable.

a) Le statut des normes de l'argumentation.

Dans les débats contemporains en théorie de l'argumentation, il apparaît que trois types de normes sont en jeu : normes épistémologiques, normes pragma-dialectiques – lesquelles relèvent de la bonne conduite ou des simples « bonnes mœurs » –, et enfin des normes proprement éthiques, dont s'est spécialement soucié Habermas (dans le cadre notamment d'un débat avec Karl-Otto Appel, pour ainsi dire interne à l'École de Francfort). Laissons de côté ces dernières, qui sont à peu près absentes (au moins explicitement) du débat entre Goldman et Van Eemeren. On comprend la différence entre normes épistémologiques et normes pragma-dialectiques si l'on revient à ce que se propose de faire l'École d'Amsterdam, à savoir une théorie des sophismes et des paralogismes (*fallacies*). Van Eemeren n'a en effet pas tant l'ambition de construire une théorie générale de l'argumentation qu'une théorie générale des *fallacies*. Van Eemeren n'a pas de mal à convaincre que ce qu'on appelle *fallacies* ou, en français, tantôt « paralogismes » (quand on veut insister sur la simple transgression, au moins apparente, des normes logiques, quelle que soit l'intention de celui qui la commet) ou « sophismes » (quand on veut mettre en cause, en outre, une intention de tromper, une intention « fallacieuse ») recouvre des procédures très différentes et qui, pour un bon nombre, ne constituent pas des erreurs de logique *stricto sensu* mais plutôt des erreurs relationnelles. Par exemple, si je veux prouver « P » et que, subrepticement, dans mes arguments, j'ai déjà supposé implicitement « P », j'ai commis une « pétition de principe », ce qui constitue un des exemples de paralogismes les plus connus. Mais pourtant ce n'est pas une faute logique : prétendre que « P » implique « P », voilà qui est en soi plus logique, mais qui ne convaincra pas quiconque pense que « P » est faux ou douteux. C'est donc typiquement au minimum une (grossière) erreur de communication, voire une violation d'une règle de bonne conduite s'il apparaît que le locuteur a agi subrepticement mais intentionnellement.

Le débat entre Van Eemeren et Goldman repose sur la question de savoir s'il y a des normes épistémologiques (validité logique et empirique) qui ne sont pas des normes pragma-dialectiques, pas de simples règles de bonne conduite – et donc s'il n'y a pas des paralogismes, des « para-logismes » qui sont vraiment, purement et simplement des entorses à la logique (prise au sens large puisqu'il faut inclure les normes de validité logique *stricto sensu* [ex. « vos informations concernant le plus court chemin ne se tiennent pas ! Excusez-moi mais ce que vous me dites maintenant me semble contradictoire avec ce que vous avez dit pour commencer] et normes de validité empirique [ex. « Mais non ! Regardez la carte sur Google Maps ! Ce n'est pas vrai ! Le chemin le plus court pour aller à la gare n'est pas celui que vous m'indiquez »]). Van Eemeren, emporté peut-être par son sentiment d'avoir forgé une théorie qui rend compte de beaucoup de supposés para-logismes en en faisant de simples transgressions de normes relationnelles et plus précisément de normes de bonne conduite, est conduit à faire de la norme de validité logique (et implicitement de validité empirique) une simple affaire de bonnes mœurs, ce qui semble intenable (la contradiction : « P implique non P » est encore pire que la pétition de principe).

b) Le contenu des normes pragma-dialectiques.

Quelle est le contenu de ces normes ou de ces règles⁴ ? On a aperçu la règle de liberté, mais elle introduit, en fait, une dimension morale (le respect de la liberté de pensée d'autrui et réciproquement). Ce n'est donc pas un très bon exemple de la spécificité des normes pragma-dialectiques par rapport aux normes éthiques. On a mentionné aussi la quatrième règle, la règle de pertinence, laquelle est plus contraignante que la

4. *Stricto sensu*, en ce contexte, une « règle » est la formulation (ou une formulation, parmi d'autres éventuellement possibles), d'une « norme ».

5. C'est ce que certains organes de presse ont reproché à Édouard Balladur et Philippe Léotard dans le procès les mettant en cause dans l'affaire dite de Karachi en janvier-février 2020. Mais Douglas a fait le même reproche à Lincoln lui-même lors des *Debates* de 1858 concernant sa vraie position sur l'esclavagisme (Lincoln était le représentant du nouveau parti républicain, lequel voulait l'abolition de l'esclavage *hic et nunc*, tandis que Lincoln pensait qu'il fallait qu'elle soit progressive).

6. J'étudie en détail son rôle dans l'article déjà cité de 2007. Par comparaison, il est amusant de noter qu'il n'y avait pas d'instance de ce genre lors des Lincoln-Douglas *Debates* auxquels j'ai fait allusion : le schéma avait été fixé au préalable, mais personne n'avait été désigné pour faire respecter les temps de parole ou pour tempérer les débats.

maxime de Grice : « *une partie ne peut défendre un point de vue qu'en produisant une argumentation qui défend ce point de vue* ». Cela implique notamment de ne pas se détourner de la question en jeu. Or c'est manifestement ce qui arrive souvent dans des débats, soit que l'un des interlocuteurs se perd involontairement en digressions, soit qu'il cherche délibérément une échappatoire à une question dérangeante⁵. Cette règle renvoie clairement, cette fois, à une faute qui n'est ni une faute logique, ni une faute morale ni non plus, au demeurant, une faute judiciaire : si l'accusé répond à côté, même intentionnellement, il n'est pas passible du Code pénal et si c'est le procureur, on ne pourra invoquer un vice de procédure.

Notons, à titre de parenthèse que dès qu'on énonce des règles de ce genre, il faut penser à une instance qui puisse faire respecter celles-ci : président du tribunal ou, aussi bien, car les normes en question sont aussi en jeu dans ces enceintes, Président de l'Assemblée nationale, du Sénat, etc. Le développement de la démocratie de proximité suite à la Circulaire Bianco de 1997, suivie de la loi Barnier de 2002 a conduit à instaurer une instance spécifique à cette fin, la « Commission du débat public », dont le président, aidé d'assesseurs (comme au tribunal) règle les débats⁶.

Une autre règle, la deuxième, énonce ceci : « *la partie qui a avancé un point de vue est obligée de le défendre si l'autre partie le lui demande* ». Cette règle est parfois appelée encore, par Van Eemeren, la « règle de la charge de la preuve ». Cette règle a été notamment formulée bien avant Van Eemeren, par Richard Whately, théologien habile et logicien reconnu en son temps, auteur d'un traité de rhétorique que cite souvent Perelman⁷. Elle est, en fait, issue du droit romain (*onus probandi incumbit ei qui dicit, non qui negat*). On peut évidemment discuter du contenu de cette norme et plus encore de son application car celle-ci varie, dans les faits, selon les pays si l'on s'en tient à l'exemple des tribunaux, où une certaine codification de ce genre de règles existe déjà. Ainsi, dans certains cas, dans les tribunaux, on parle d'un « droit au silence ». Et on peut aussi, dans certains cas, en France, clamer : « Je ne parlerai qu'en présence de mon avocat ». Dans des débats politiques, syndicaux, etc., on peut probablement reconnaître aussi des entorses à cette norme (par exemple si l'on pense qu'il est inopportun de répondre à telle question à ce moment précis du débat) sans que le débat ne cesse pour autant d'être un débat qui mérite d'être qualifié de « raisonnable ». Il y a donc, pourrait-on dire, des manières diverses de comprendre la « raisonnabilité ».

Je terminerai par l'énoncé de la huitième règle parce que cette règle me permet de revenir à Goldman : « *Une partie [prenante à un débat] ne doit utiliser que des arguments logiquement valides ou susceptibles d'être validés moyennant l'explicitation d'une ou plusieurs prémisses* ». L'adjonction : « ou susceptibles de devenir valides » prend acte d'observations fréquentes : souvent une argumentation paraît incohérente ou logiquement indéfendable parce qu'on ne connaît pas suffisamment le contexte alors que le locuteur incriminé croyait le contraire ; il a donc omis un certain nombre de présupposés qui, lorsqu'ils sont restitués sous forme de prémisses explicites, écartent l'accusation de paralogisme. Mais ce n'est pas le point capital⁸. Le point capital est que Van Eemeren

7. Whately est célèbre pour avoir non seulement voulu « renverser la charge de la preuve » (en disant en substance : « Vous les athées, vous nous demandez toujours de prouver l'existence de Dieu. À notre tour de vous demander de prouver que Dieu n'existe pas »), mais surtout pour avoir en outre surenchéri : « Vous prétendez en outre que nos preuves de l'existence même de Jésus homme sont faibles ! Mais quelles sont vraiment vos preuves, à vous, de l'existence de Napoléon ? ». Whately a alors procédé à une critique corrosive (et non dénuée d'humour) de toutes les sources d'information concernant Napoléon. D'une certaine façon, sans l'avoir voulu, Whately est devenu un pionnier des « théories du complot » (du genre : qu'est-ce qui prouve vraiment que les camps de concentration ont existé ? Qu'est-ce qui prouve vraiment que l'homme a marché sur la lune ? Qu'est-ce qui prouve vraiment que les partisans de Donald Trump ont envahi le Capitole lors de la séance de certification des votes des États devant conduire à la reconnaissance de la victoire de Joe Biden en janvier 2020 ? etc.).

8. Un autre élément secondaire est que Van Eemeren n'envisage explicitement, dans la formulation de cette règle, que la validité logique (« vos informations sont contradictoires »), en laissant curieusement de côté l'exigence de validité empirique (« vos informations sont fausses » ou, au moins, « l'une de vos informations est erronée »).

présente cette norme de validité logique comme ayant le même statut que la règle de pertinence (« *argumentez à propos !* ») ou que la règle fixant la charge de la preuve, c'est-à-dire comme une règle de simple bonne conduite, ce qu'on ne peut accepter d'un point de vue rationaliste (qui est celui de Goldman – et le mien [Alban Bouvier]). Si on l'acceptait, on serait conduit à une forme de relativisme parce que ce qui apparaît « bonne conduite » ou « bonnes mœurs » peut considérablement varier, comme en témoigne l'exemple banal du droit au silence reconnu en certaines occasions malgré la quatrième règle pragma-dialectique). La position rationaliste, celle de Goldman par exemple, impose de distinguer normes épistémologiques et normes pragma-dialectiques. Mais un rationaliste ouvert, comme Goldman, reconnaît que c'est une excellente chose que de formuler des normes pragma-dialectiques, en plus des normes épistémologiques.

Si Van Eemeren n'a pas répondu explicitement et fermement à Goldman, il l'a fait indirectement et « du bout des lèvres ». Il concède qu'il y a effectivement des normes épistémologiques propres et qui « surplombent », en quelque sorte, les normes pragma-dialectiques. Mais il ajoute que si, au début d'un débat, l'une des parties prenantes refuse de reconnaître ces normes, au moins dans le cadre du débat, alors un débat raisonnable devient impossible. Autrement dit : il faut que les normes épistémologiques soient reconnues elles-mêmes comme règles de bonne conduite. Van Eemeren fait sa concession « du bout des lèvres », si l'on peut dire, parce que cette concession ruine en réalité sa prétention à avoir formulé une théorie totalisante ou « générale » des paralogismes : il y a réellement des para-logismes qui sont des entorses à la pure logique (la transgression du principe de non-contradiction en étant l'exemple le plus élémentaire).

Commentaire d'Erwan Lamy

Est-il possible de faire des ponts avec la théorie des organisations ? En fait, ce qui frappe est qu'il n'y a pas de ponts. On parle peu d'argumentation raisonnable en théorie des organisations.



Le dieu du stade, Philippe Geluck, Exposition Le Chat déambule, Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)

L'article présenté est très intéressant pour les sciences de gestion parce que l'argumentation rationnelle est un des points aveugles de la théorie des organisations. L'École d'Amsterdam est fortement absente des publications en théorie des organisations et, plus généralement, la question des normes de l'argumentation n'est pas abordée. Une des raisons de cette négligence tient sans doute dans l'ancrage philosophique de ces approches. On s'intéresse

plus à ce que l'acteur fait sur le terrain. Pourtant, les acteurs disent et font des bêtises. C'est là que les théories évoquées sont d'un grand intérêt. Justement parce qu'elles ont naturalisé l'épistémologie sociale. Les règles correspondent d'assez près à la manière dont les argumentations sont menées au concret. C'est l'objet de la pragma-dialectique qui abstrait les règles des pratiques telles qu'elles sont. Du coup se pose la question de l'articulation du descriptif et du normatif.

Un second obstacle au fait que la théorie des organisations soit passée à côté de la question de l'argumentation, c'est que l'on s'intéresse ici à l'épistémique et non à la pratique. La théorie des organisations a du mal avec l'épistémique. Beaucoup de travaux sur la connaissance dans les organisations reposent sur un relativisme, on se centre plutôt sur l'accord, le consensus. De ce point de vue, les règles de Goldman, plus orientées vers le vrai, sont intéressantes pour la théorie des organisations. Elles forment la base d'une approche non-relativiste de la connaissance dans les organisations. Si l'École d'Amsterdam a du mal à intégrer les remarques de Goldman, c'est qu'elle est de plain-pied avec les pratiques argumentatives des acteurs, alors que Goldman adopte une position de surplomb. C'est ce décalage-là qui rend l'articulation des deux approches complexe. Si l'on poursuit dans celle de Goldman, on voit que la deuxième règle, « croire à ce que l'on dit », interdit l'argumentation par l'absurde. L'épistémologie sociale de Goldman permet de réorienter l'étude des organisations dans une optique moins relativiste.

Par ailleurs, l'accent mis sur le social peut permettre plus facilement d'introduire les questions qui se posent dans les organisations. Goldman parle de système épistémique et là aussi il y a peut-être un lien possible avec la théorie des organisations.

Il faut aussi évoquer la question de la vertu épistémique. Beaucoup de travaux récents portent sur l'éthique intellectuelle.

Pour conclure, on peut en venir à la mise en œuvre des règles. Comment faire en sorte que ces règles soient suivies, notamment dans les contextes organisationnels ? En quoi sont-elles universelles ? Peuvent-elles s'imposer dans tout contexte, notamment dans le contexte organisationnel caractérisé par sa dimension hiérarchique ?

Réponse d'Alban Bouvier

Il me semble qu'il y a deux catégories de questions, celles qui concernent l'intervention orale et celles qui concernent l'article. Je me restreindrai aux secondes car discuter des premières nous entraînerait trop loin.

Ces questions concernent toutes une même question générale, c'est-à-dire le rapport entre une perspective qui semble très *a priori* et les argumentations concrètes, même si van Eemeren essaie d'être de plain-pied avec celles-ci. Je répondrai en deux temps.

1. Le reproche généralement fait est d'avoir une démarche philosophique, très *a priori*. Pourtant, ces auteurs enseignent en science de la communication et cherchent à comprendre les débats effectifs. Face à ces critiques, d'ailleurs fondées, portant sur la recherche de commandements de forme négative, ces auteurs ont cherché à développer une rhétorique, la théorie des manœuvres stratégiques (*strategic maneuvering*), pour faire le lien entre les règles et leur application. Je prendrai un seul exemple, qui n'est pas de Van Eemeren, mais qui me semble saisir l'esprit de cette rhétorique. La dixième règle pragma-dialectique stipule que les parties ne doivent pas utiliser des arguments pouvant conduire à une interprétation ambiguë. Mais dans les traités diplomatiques

ou dans les négociations entre patronat et syndicat, il arrive que l'usage de l'ambiguïté soit une stratégie appropriée, transitoirement parlant, même du point de vue de la recherche de la vérité et de la justice. Dans des situations très conflictuelles, la première étape est parfois simplement que les gens se rencontrent, et cherchent à se mettre d'accord sur quelque chose. L'ambiguïté sert cet objectif. Perelman et Oblechts-Tyteca, qui étaient juifs d'origine et avaient subi les persécutions nazies, ont participé en 1947 aux débats concernant la fondation d'Israël et ont mesuré ce genre d'impératifs. C'est une des qualités de leur *Traité* d'en tenir compte (avec, pour revers de la médaille, en quelque sorte, qu'ils ne distinguent pas aussi bien que Goldman ou, au demeurant Vilfredo Pareto, un des précurseurs remarquables des théories de l'argumentation et de la rhétorique, la dimension de la validité logico-empirique de celle de l'efficacité ou, comme dit Pareto, de l'« utilité sociale » d'une argumentation).

2. De façon plus générale, on peut penser que la manière de faire de Van Eemeren et Grootendorts manque de ce que John Rawls et Nelson Goodman à sa suite ont appelé « l'équilibre réflexif » entre des principes et leurs conséquences logiques. Rawls pensait notamment aux normes éthiques et à leur application. On peut avoir des intuitions morales très fortes sur ce qu'il est bien de faire ou de ne pas faire en général (par exemple en matière de justice : « à chacun selon son travail ») ; mais lorsqu'on en voit les conséquences particulières et que celles-ci heurtent à leur tour nos intuitions (« les handicapés n'auraient donc droit à rien ? »), il nous faut soit remonter à nos principes, les modifier (« à chacun selon ses besoins ? », mais alors pourquoi travailler ?) et les aménager ou les stipuler davantage, soit procéder à la critique de nos intuitions sur les cas particuliers en question en essayant de les modifier, jusqu'à aboutir, par la « réflexion », à un « équilibre » entre nos intuitions sur les principes généraux – énonçant des normes générales – et nos intuitions sur les conséquences logiques de ces principes (la plupart des législations modernes « mixent » plusieurs principes). Dans le cas de Van Eemeren, il s'agirait, de confrontation en confrontation entre principes et cas particuliers, d'arriver à une reformulation des normes pragma-dialectiques, ou/et, à une modification des pratiques d'argumentation. Par exemple : si on considère que toute position est défendable dans un débat raisonnable (hormis ce que condamnent la loi ou l'éthique) du moment que cette position est justifiée par des arguments, est-on prêt à accepter la conséquence logique qui conduirait à exclure du débat des personnes qui, faute d'éducation suffisante, rencontreraient les plus grandes difficultés à s'exprimer selon les règles de la « bonne rhétorique » sans parler de respecter la syntaxe et d'utiliser le vocabulaire approprié ? Mais si l'on sent intuitivement que cette conséquence pourrait être démocratiquement désastreuse (certaines catégories de personnes souffrent authentiquement et devraient pouvoir avoir le droit de l'exprimer, fût-ce par des propos éruptifs), alors ce sont les normes pragma-dialectiques qui doivent être aménagées.

DÉBAT

***Question :** L'approche pragma-dialectique est normative. Mais le *Traité de rhétorique à l'usage des historiens* de Victor Ferry (2015) pose qu'une des faiblesses consiste à ne se centrer que sur le *logos*, en passant sous silence l'*ethos* et le *pathos*. Or, il faut intégrer la dimension *ethos*, c'est-à-dire la confiance. Là, les règles sont uniquement du domaine du *logos*. Ne faut-il pas revenir aux trois composantes ?*

Réponse : Cette distinction, qui remonte à Aristote et Quintilien, est très utilisée par l'École de Bruxelles, notamment par Michel Meyer. Elle ne me semble utile qu'en première approximation car, heureusement, on a quand même fait beaucoup de progrès depuis Aristote en ces matières. La distinction en question a été élaborée initialement pour rendre compte du discours des orateurs (dans l'agora ou au tribunal). Le *logos*, c'est le contenu du discours en ce qu'il est rationnel ou raisonnable (la raisonnabilité prend en compte la complexité des situations concrètes, quitte à s'écarter de la pure rationalité, abstraite). L'*ethos* ne concerne pas le contenu du discours mais l'attitude et de façon générale la manière d'être (= *ethos*, en grec) et de se présenter de l'orateur : les premiers rhétoriciens ont bien observé que pour convaincre, la validité qu'on dirait aujourd'hui « épistémologique » (on pourrait ajouter : « pragma-dialectique ») des arguments n'est pas suffisante. La prestance et l'aisance (voire les « effets de manche ») de celui qui parle par exemple jouent un rôle, positif ou négatif. Est-il par ailleurs méprisant ou est-il prévenant à l'égard de son auditoire ? On peut s'écarter des rhétoriciens de l'Antiquité et étendre l'analyse de l'*ethos* de l'orateur à l'*ethos* de tous les interlocuteurs d'un débat, y compris d'un débat écrit et on rendra plus analytique l'investigation. Quand Goldman parle de la confiance ou de l'autorité des participants en matière de connaissance (confiance et autorité « épistémiques »), on peut dire qu'il reprend la question de l'*ethos*, mais en l'affinant considérablement et en se focalisant sur une dimension de l'*ethos*, qui en recouvre plusieurs de manière indistincte. Le *pathos*, lui, recouvre la dimension émotionnelle de l'argumentation. L'avocat de la défense cherche-t-il à émouvoir les jurés sur le passé souvent douloureux du criminel tandis que l'accusation se penche sur la souffrance des victimes ? Je ne nie bien sûr pas l'existence de ces dimensions mais mon propos n'était pas de discuter des théories de l'argumentation de Van Eemeren et de Goldman du point de vue d'une théorie vraiment générale de l'argumentation. Mon point de vue était plus limité. Je m'intéressais à la spécificité des normes épistémologiques. L'École d'Amsterdam ne vise que – et c'est déjà beaucoup – l'énoncé d'une théorie générale des paralogismes dans le but de codifier les règles d'un débat raisonnable. Mais il est clair que, pour cette école (comme pour Goldman), le recours aux émotions est perçu comme rendant difficile la raisonnabilité d'un débat et qu'elle proscriit les arguments qui sollicitent les émotions. J'ai suggéré, pour terminer, que cela pouvait poser problème d'un point de vue démocratique.

***Question :** quand on est dans un débat de science, les contraintes sont fortes. Il y a A et B et on cherche à éliminer l'un des deux. Mais si on veut comprendre la question Didier Raoult, on ne peut pas en rester à : on n'a pas respecté telle règle. On est obligé d'intégrer le *pathos* et l'*ethos*. Juste pour comprendre.*

***Question :** Je pense qu'il n'y a pas grand-chose en théorie des organisations sur l'argumentation, mais il y a beaucoup de choses sur le discursif, plus proche finalement de la rhétorique. J'ai le sentiment en écoutant le débat qu'on met la charrue avant les bœufs. Il y a l'organisation, dans laquelle il y a des échanges*

langagiers avec un noyau d'argumentation. Ce noyau peut-il jouer un rôle décisif ? Comment construire une normativité ? Comment établit-on les conditions d'une « bonne guerre » argumentative ? Je suis fasciné par la discussion de ces règles mais peut-on créer dans une organisation, en amont, un espace dans lequel une telle discussion peut avoir lieu.

Réponse : Je suis bien conscient qu'il y a eu un *linguistic turn* dans de nombreux domaines et peut-être donc en théorie des organisations (même si, depuis deux ou trois décades, on parle d'un autre tournant encore, le *cognitive turn*). Je sais notamment que beaucoup de choses ont été faites sur le « discursif », notamment par des linguistes (spécialisés en « analyse du discours »). Mais il me semble que les divisions institutionnelles entre disciplines ne correspondent pas toujours à des distinctions épistémologiques. Beaucoup de linguistes sont aussi, en même temps, des philosophes et des sociologues qui s'ignorent et qui donc, le sont parfois de façon naïve, de même que philosophes et sociologues peuvent être des linguistes qui s'ignorent et analyser des discours de façon linguistiquement naïve. Ainsi les linguistes qui s'intéressent à l'argumentation sont-ils forcément en même temps des épistémologues, sans quoi ils ne pourraient guère parler de sophismes et de paralogismes. Et ils doivent aussi se faire sociologues s'ils étudient des « discours » proférés dans un contexte politique, syndical, etc.

Quand on veut analyser un débat argumentatif dans son ensemble, il est évident notamment qu'il faut s'intéresser aux positions sociales, institutionnelles des interlocuteurs et donc, faire de la sociologie et parfois de manière assez raffinée. Par exemple, dans le débat en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur lequel j'ai travaillé, un des acteurs principaux prenait souvent la parole lors des nombreux débats particuliers qui se sont tenus pendant plusieurs mois (assemblées générales, tables rondes, etc.). Mais parlait-il en tant que représentant de l'organisation écologique dont il était membre, ou au nom de la commune dont il était maire, ou en tant que citoyen concerné par le projet ? Cela était loin de toujours aller de soi. Non seulement fallait-il donc avoir une connaissance de ces différentes entités institutionnelles mais aussi du fait qu'un même acteur pouvait jouer divers « rôles » et s'exprimer par plusieurs « voix », y compris dans l'établissement des relations de confiance : ainsi, en tant que militant écologiste, il pouvait obtenir la confiance des autres opposants au projet d'installation d'une ligne à Très Haute Tension (THT) qui passerait par le parc du Verdon et sa « voix » argumentative avoir une certaine portée ; mais en tant que maire de commune, il inspirait déjà moins confiance car, comme il était prévu dans le projet que les maires qui acceptent que la ligne THT passe par leur commune reçoivent un dédommagement financier conséquent, permettant par exemple de construire un gymnase ou une piscine, il pouvait y avoir, au sein même de cet acteur, conflit d'intérêt ; enfin, en tant que particulier, il n'avait peut-être pas très envie que la ligne en question passe tout près de sa maison : « *Not In My Backyard* », ce qu'on appelle le « *NIMBY argument* », (rarement explicité dans les débats évidemment), ce qui faisait douter des véritables raisons – et donc des arguments intimes implicites – qui pouvaient l'engager à être hostile au projet.

Réponse à Erwan Lamy : Je ne partage pas l'image du noyau. C'est beaucoup plus diffus que cela.

Question : Ces recherches semblent ne pas faire la distinction entre le chercheur et les acteurs que fait Pareto. Les règles sont à la fois celles des acteurs et celles du chercheur qui analyse leur comportement. Peut-on faire une théorie de l'argumentation sans distinguer les deux points de vue, du chercheur et des acteurs ?

Par ailleurs, il semble que chaque fois que l'on cherche à étudier l'argumentation, on identifie une multiplicité de règles. Le Traité de Perelman est très difficile à lire, là vous nous dites que l'École d'Amsterdam a identifié vingt-six règles en essayant de les réduire à dix, mais il est probable que les dix ne suffisent pas. Pourquoi est-il si difficile de faire la théorie de l'argumentation ?

Réponse : Pareto est pour moi un auteur majeur en théorie de l'argumentation et très sous-estimé en sociologie. C'est en partie de sa faute car sa sociologie est souvent conceptuellement très inachevée et donc source de beaucoup de confusions. Partons d'exemples, et toujours de celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La commission a cherché à formuler des codes, des règles de conduite, qui n'étaient pas énoncés dans la loi fixant la procédure du débat public et des règles qui puissent valoir pour ce débat particulier. Il y a donc eu, dans ce qui était un des tout premiers débats de ce genre en France, à la fois un débat sur l'opportunité de la ligne THT, et sur son parcours éventuel, et un débat sur les règles que doit suivre le débat, un « méta-débat » donc, qui a contribué, en 1997-1998, à améliorer le projet de la loi qui sera votée en 2002 (loi Barnier) : assez bel exemple d'équilibre réflexif au demeurant, et mené collectivement.

Là, donc, les acteurs ont cherché eux-mêmes à élaborer les règles. Et il me semble que ces commissions pourraient s'inspirer utilement des règles de l'École d'Amsterdam. Le président de la Commission a, par exemple, proposé d'exclure des acteurs qui avaient brûlé les documents présentant le projet de ligne THT, dont le maître d'œuvre, désigné par l'État, était EDF. Le président a parlé d'« autodafé de sinistre mémoire ». C'était probablement la bonne règle dans ce cas particulier et elle a été acceptée par tous ceux qui voulaient continuer à débattre. Mais cette règle est-elle généralisable ? On exclut ainsi des gens qui ne sont capables de s'exprimer que par le *pathos*. Où est la limite acceptable ? Brûler des documents de présentation d'un projet, qui n'étaient du reste pas des documents précieux (il y en avait de multiples copies), ce n'est pas brûler des bâtiments ni non plus des archives ? Je pense que les travaux de l'École d'Amsterdam ou de Goldman sur les normes d'argumentation, même s'ils sont très complexes, disent que pour tout débat, on a besoin de règles. Et bien sûr, on pense au droit qui a élaboré des codes de procédure qui permettent de s'entendre dans un tribunal, même si certaines de ces règles sont parfois contournées. Je pense que les règles de l'École d'Amsterdam sont effectivement compliquées mais que s'y référer pourrait permettre d'éclairer des situations concrètes et de formuler des codes adaptés à des types de débats.

Par ailleurs, si ce champ de recherche des théories de l'argumentation paraît extrêmement morcelé entre des styles très divers (le débat entre Van Eemeren et Goldman sur lequel je me suis étendu reste un débat en quelque sorte local), c'est peut-être qu'on n'a pas bien pris la mesure de ce que ce champ est par nature transdisciplinaire. Et je pense qu'aussi bien Van Eemeren que Perelman, en prétendant instituer une nouvelle discipline, qu'on l'appelle rhétorique ou dialectique ou pragma-dialectique, autonome par rapport à d'autres disciplines, se sont trompés. Je pense que, pour une bonne part, la théorie de l'argumentation est et n'est qu'un chapitre de l'épistémologie (sociale, en l'occurrence), laquelle requiert assurément une linguistique adaptée, mais qu'elle constitue aussi, comme pragmatique un chapitre d'une théorie plus générale de l'action, ce que von Mises appelait une « praxéologie » (*praxis* veut aussi dire « action » en grec ; en principe la *pragma*, c'est l'action qui vise une fin quelconque tandis que la *praxis* a sa fin en elle-même, ce qui correspondrait à l'action morale ou à l'action politique vertueuse – mais von Mises ne se soucie guère

de cette nuance et il prend manifestement praxis au sens de pragma). La praxéologie, c'est aussi ce que Pareto voulait faire, sous un autre nom, et qui est du même genre que les nombreuses théories de l'action en sociologie (von Mises est très proche, sous ce rapport, de Max Weber).

Question : Sur cette complexité des théories de l'argumentation, il est effectivement compliqué de savoir lesquelles doivent être appliquées et comment dans une situation. Peut-être faut-il alors revenir à la notion de vertu : dans une situation, on ressent qu'il faut écouter l'autre, qu'on doit avoir le droit de défendre son point de vue, peut-être en revenant à l'éthique résoudrait-on ce problème de complexité des règles.

Réponse : Je connais les travaux de Pascal Engel sur cette dimension éthique de la connaissance et aussi ceux de Roger Pouvet. Il y a eu à Lisbonne en 2015 un colloque très international (où j'ai parlé des Lincoln-Douglas *Debates*). Y étaient présents des représentants d'une « école » de l'épistémologie des vertus en théorie de l'argumentation. Qu'il y ait des vertus à mettre en œuvre dans la connaissance en général et dans la connaissance argumentée en particulier, je n'en doute nullement. Habermas et Apel ont examiné certains aspects de l'éthique intellectuelle et spécialement argumentative. C'est évident dans le cas de la règle de liberté. Elle relève bien de l'éthique. Ce n'est pas une erreur de bonne conduite et l'École d'Amsterdam n'a pas été rigoureuse sur ce point. Mais ce que je voulais mettre en évidence, c'est l'existence de normes qui justement ne sont pas proprement éthiques (ni épistémologiques). Et je m'inscris en faux à plus forte raison contre des tentatives qui visent à faire du « *virtuisme* » en épistémologie une théorie elle-même totalisante : toutes les normes de l'argumentation ne se ramènent pas à des normes éthiques pas plus qu'à des normes de bonne conduite.

Je ne pense pas qu'il suffise d'être vertueux dans l'argumentation : je peux l'être et soutenir des thèses abominables. Je respecte les vertus de la discussion, mais je ne respecte pas la validité empirique, etc. Je soutiens la différence entre une théorie vertueuse au niveau de la procédure du débat et une théorie vertueuse au niveau du contenu.

Question : Cette discussion amène un autre point. Tout cela présuppose une chose fondamentale, c'est qu'on a un accord de base sur une plate-forme. Or, aujourd'hui on a des argumentations incommensurables. Par exemple, l'écriture de l'histoire du seul point de vue moral, Aristote avait des esclaves, etc. Là, on est dans une phase incommensurable. On revient à une histoire antérieure au XIX^e siècle. On est dans le dialogue de sourds, qui devient un rapport de forces.

Réponse : Je n'ai pas abordé ce point, qui m'intéresse comme citoyen et personne humaine, mais pas vraiment comme chercheur. Cela me préoccupe, mais on est vraiment dans l'incommensurable, de sorte que, comme chercheur, je n'ai pas grand-chose à en dire. Je pense que cela relève d'autres ressorts que ceux de la théorie de l'argumentation. Cela relève de la sociologie dans d'autres dimensions de celle-ci.

Question : On est dans une situation sociale que l'on doit comprendre, en tant que sociologues.

Réponse : Je suis d'accord. Mais je pense que ce n'est pas d'abord un problème d'argumentation ■

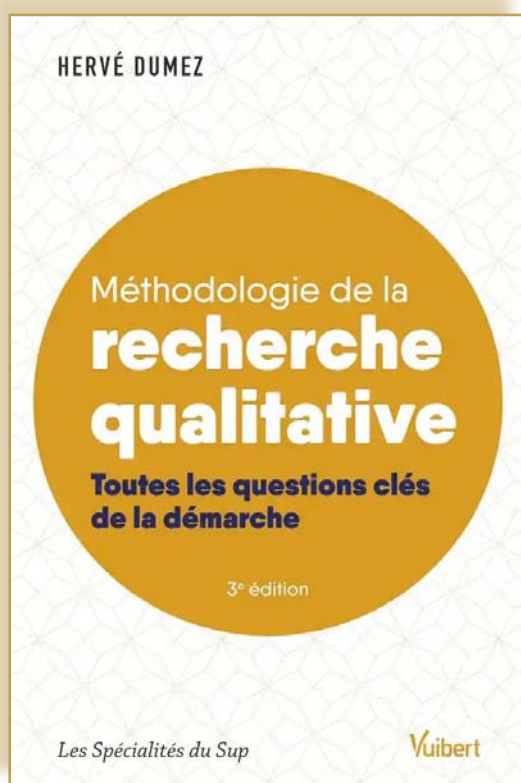
*Notes prises par Hervé Dumez,
et relues par l'intervenant*

Références

- Anscombre Jean-Claude & Ducrot Oswald (1983) *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- Apel Karl-Otto (1994) *Éthique de la discussion*, Paris, Le Cerf.
- Bakhtine Mikhaïl (1970/1929) *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*, Paris, L'âge d'homme.
- Bouvier Alban (2007) "La dialectique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite « participative » et « délibérative ». Un exemple paradigmatique : le débat public « loi Barnier » en Provence-Côte d'Azur (1997-8) concernant le projet d'une construction de ligne électrique à Très Haute Tension", *Revue Européenne des Sciences Sociales*, vol. 45, n° 136, pp. 181-230.
- Bouvier Alban (2016) "Analytical Sociology, Argumentation and Rhetoric. Large scale social phenomena significantly influenced by apparently innocuous rhetorical devices" in Mohammed Dima & Lewinski Marcin [eds], *Proceedings of the European Conference on Argumentation, Lisbon, 2015*, Milton Keynes: College Publications, vol. II, pp. 291-299.
- Bouvier Alban (2017) "Compte-rendu critique de Frans H. Van Eemeren, Bart Garssen, Erik C. W. Krabbe, A. Francisca A., Snoeck Henkemans, Bart Verheij & Jean H. M. Wagemans [eds]. – *Handbook of Argumentation Theory*, 2014, Dordrecht, Springer", *Année sociologique*, vol. 67, n° 2, pp. e7-e11.
- Bouvier Alban (2018) "La théorie de l'argumentation comme épistémologie sociale naturalisée", *Philosophia Scientiae*, vol. 22, n° 2, pp. 17-35.
- Eemeren Frans Hendrik van (2004) "Une vue synoptique de l'approche pragma-dialectique" in Doury Marianne & Moirand Sophie [eds] *L'Argumentation aujourd'hui : positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, pp. 45-71.
- Eemeren Frans Hendrik van (2009) *Examining Argumentation in Context. Fifteen Studies on Strategic Maneuvering*, Dordrecht, Springer.
- Eemeren Frans Hendrik van (2015) *Reasonableness and Effectiveness in Argumentative Discourse. Fifty Contributions to the Development of Pragma-dialectics*, Dordrecht, Springer.
- Eemeren Frans Hendrik van, Garssen Bart, Krabbe Erik C. W., Snoeck Henkemans Francisca A., Verheij Bart & Wagemans Jean H. M. [eds] (2014) *Handbook of Argumentation Theory*, Dordrecht, Springer.
- Eemeren Frans Hendrik van & Grootendorst Robert (1998) *La Nouvelle Dialectique*, Paris, Éditions Kimé.
- Eemeren Frans Hendrik van & Grootendorst Robert (2004) *A Systematic Theory of Argumentation*, New York, Cambridge University Press.
- Ferry Victor (2015) *Traité de rhétorique à l'usage des historiens*, Paris, Classiques Garnier.
- Fuller Steve William (1988) *Social Epistemology*, Bloomington, Indiana University Press.
- Garfinkel Harold (2007/1967) *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Goldman Alvin I. (1986) *Epistemology and Cognition*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Goldman Alvin I. (1994) "Argumentation and social epistemology", *The Journal of Philosophy*, vol. 91, n°1, pp. 27-49.
- Goldman Alvin I. (1999) *Knowledge in a Social World*, Oxford, Oxford University Press.
- Goldman Alvin I. (2003) "An Epistemological Approach to Argumentation", *Informal Logic*, vol. 23, n° 1, pp. 51-63.
- Goldman Alvin I. (2010) "Why Social Epistemology is Real Epistemology", in Haddock Adrian, Millar Alan & Pritchard Duncan [eds] *Social Epistemology*, Oxford, Oxford University Press, pp. 1-29.
- Grice, Paul H. (1969) "Logique et conversation", *Communications*, n° 30, pp. 57-72.
- Grize Jean-Blaise (1982) *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- Lumer Christoph (2005) "The Epistemological Approach to Argumentation. A Map", *Informal Logic*, vol. 25, pp. 189-212.

- Lumer Christoph (2010) "Pragma-Dialectics and the Function of Argumentation", *Argumentation*, vol. 24, pp. 41-69.
- Lumer Christoph (2011) "Argument Schemes – an Epistemological Approach", *OSSA Conference Archive*, Paper 17.
- Meyer Michel (1993) *Questions de rhétorique*, Paris, Hachette.
- Meyer Michel (2008) *Principia Rhetorica*, Paris, Fayard.
- Mises Ludwig von (1985/1949) *L'action humaine: Traité d'économie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Pareto Vilfredo (1968/1916) *Traité de sociologie générale*, Lausanne, Droz.
- Perelman Chaïm & Olbrechts-Tyteca Lucie (1958) *Traité de L'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Platon (1967) *Charmide in Platon, Premiers dialogues*, Paris, Garnier Flammarion.
- Rorty Richard (2017/1979) *La philosophie et le miroir de la nature*, Paris, Le Seuil.
- Tindale Christopher W. (2004) *Rhetorical Argumentation*, Thousand Oaks, Sage.
- Tindale Christopher W. (2009) "L'argumentation rhétorique et le problème de l'auditoire complexe", *Argumentation et Analyse du Discours*, vol. 2.
- Toulmin Stephen (1993/1958) *Les usages de l'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Weber Max (2003/1922) *Économie et société*, Paris, Agora Pockett.
- Whately Richard (1844) *Historic Doubts relative to Napoleon Buonaparte*, Philadelphia, American Sunday School Union.
- Whately Richard (1845) *Elements of Rhetoric*, Boston, Monroe and Co.
- Zarefsky David (1990) *Lincoln, Douglas, and Slavery: In the Crucible of Public Debate*, Chicago, University of Chicago Press.
- Zarefsky David (2010) "'Public Sentiment Is Everything': Lincoln's View of Political Persuasion", *Journal of the Abraham Lincoln Association*, vol. 15, n° 2, pp. 23-40.

**Parution de la troisième édition de ce livre de méthodologie
issu d'articles publiés dans Le Libellio.**





*Le charmeur d'eau, Philippe Geluck,
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris (3 avril 2021)*

La pollution plastique dans les océans

À propos de *Océan plastique, enquête sur une pollution globale* de Nelly Pons

Camille Toussaint

i3-CRG, École polytechnique, CNRS, IP Paris

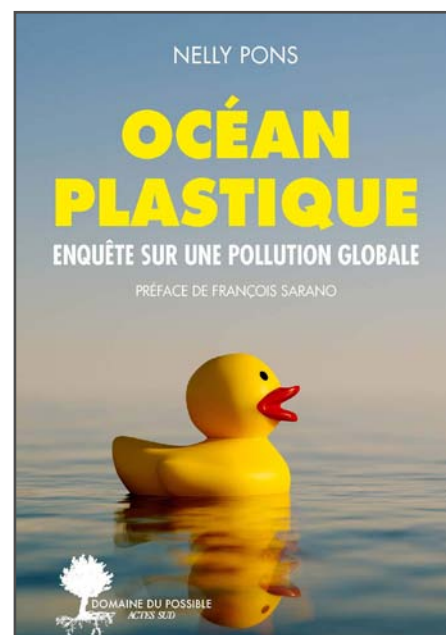
L'ouvrage *Océan Plastique*, paru en octobre 2020, est le fruit d'une enquête journalistique de trois ans. Son objectif est de déconstruire les idées reçues autour d'un problème que nous peinons encore à saisir dans toute sa complexité malgré sa forte exposition médiatique. Nelly Pons¹ propose une approche pluridisciplinaire mêlant les enjeux scientifiques, techniques, environnementaux, sanitaires, économiques, juridiques, sociaux et politiques. Elle commence par retracer l'émergence du problème scientifique, avant de faire un état de l'art des connaissances actuelles en rappelant les enjeux environnementaux et sanitaires de la prolifération des déchets plastiques dans les océans. Elle recense les initiatives citoyennes et les ONG impliquées dans le nettoyage et la collecte de déchets, ainsi que les efforts de recyclage et l'évolution de nos habitudes de consommation. À un niveau plus global, elle présente les politiques existantes sur la mise en place d'une économie circulaire tout en soulignant le poids des lobbys et l'incontournable défi d'une gouvernance internationale. Enfin, elle fournit un plan d'action concret. Comment faire le résumé de ce « manuel » du plastique dans les océans ? Nous proposons de nous laisser porter par le récit de cette enquête, dont le but, selon Nelly Pons, est de « *voyager au cœur du problème, de sa nature, de ses solutions, et, ce faisant, participer à construire un futur commun, loin des sinistres prédictions dont nous sommes régulièrement abreuvés* » (p. 14).

1. La journaliste Nelly Pons, ancienne assistante de Pierre Rabhi et directrice de l'association Terre et Humanisme, se consacre aujourd'hui à la rédaction d'ouvrages sur les thèmes de l'écologie et de l'humain.

La matière plastique

De toutes les formes, de toutes les tailles, de toutes les couleurs, de l'appareil chirurgical à l'emballage de sandwich en passant par le canard jaune du bain, la matière plastique s'est glissée dans les moindres interstices de nos vies quotidiennes, dans nos infrastructures, nos moyens de transports, nos vêtements, notre alimentation et jusque dans l'eau du robinet. L'apparition du plastique permet une véritable révolution sociale, sanitaire et économique.

L'histoire des matières plastiques est jalonnée d'inventions, comme celle du celluloid en 1869, conçue pour remplacer l'ivoire des boules de billard, puis celle de la bakélite au début du XX^e siècle, entièrement fabriquée à partir de résidus de pétrole, puis de la



cellophane, cette matière transparente et souple, du vinyle, du formica, du silicone... Pour fabriquer le plastique on distille du pétrole brut pour créer du naphta, qui une fois chauffé et refroidi, forme des monomères que l'on assemble pour produire des polymères. Ces granulés plastiques sont mélangés avec des additifs dont dépendront leur forme, leur couleur, leur résistance, etc.

Les déclinaisons, toujours plus nombreuses, de ce matériau magique, se traduisent par l'explosion de sa production durant les Trente Glorieuses pour se poursuivre à un rythme effréné estimé à 12 tonnes par seconde. Aujourd'hui, le plastique constitue une part croissante de la puissante industrie du pétrole (estimée à 20 % en 2050) et est pour moitié destiné à un usage unique. Il a intégré nos écosystèmes jusqu'à former des couches de sédiments au fond des océans. Comme le souligne Jan Zalasiewicz dans l'entretien qu'il accorde à Nelly Pons, le plastique est à ce point représentatif de l'époque moderne qu'il est considéré par les scientifiques comme un élément caractéristique de l'Anthropocène.

L'enquête scientifique

Au début des années 2000, sur une plage de Plymouth, le biologiste marin Richard Thompson découvre l'existence des microplastiques. Dix ans plus tard, en 2014, la chercheuse CNRS Alexandra Ter-Halle, également membre de l'association 7^e Continent, révèle l'existence des nanoplastiques de moins d'un micromètre, invisibles à l'œil nu.

Malgré ces découvertes majeures, une question reste sans réponse : pourquoi la quantité de plastique retrouvée sur les plages n'augmente-t-elle pas au fil du temps, alors que la production de déchets et donc de rejet en milieu marin explose ? Une première hypothèse est formulée : peut-être le plastique se fragmente-t-il peu à peu pour se transformer en micro ou nanoplastiques ? Or on découvre que la quantité de micro-plastiques, qui devrait alors logiquement augmenter, stagne, elle aussi. Une seconde hypothèse suggère que les plastiques se rassemblent dans des zones géographiques appelées les gyres océaniques, ces fameux « continents plastiques » formés par des courants marins et répartis dans les océans du globe. Cela expliquerait pourquoi on ne retrouve pas davantage de plastiques sur les côtes : ils seraient concentrés en haute mer. Mais cette hypothèse aussi est contestée lorsque l'on découvre que les déchets plastiques ne font que transiter dans les gyres et continuent leur course, pour se répandre jusque dans les espaces les plus reculés de notre planète. En perpétuel mouvement, s'il n'est pas coulé au fond des océans, le plastique est tout simplement... partout.

Mais d'où vient-il ? Principalement des fleuves et des rivières en amont. Dans ces eaux, la quantité de microplastiques est phénoménale. Les stations d'épuration des eaux usées ne sont pas toutes équipées pour filtrer ces particules qui se déversent directement dans les écosystèmes. Une étude récente a montré que parmi un échantillon de spécimens de micro-crustacés remontés des profondeurs de la fosse Marianne (11 000 mètres de profondeur), tous avaient du plastique dans leur organisme. On a même retrouvé des microplastiques au sommet de certaines montagnes, confirmant l'hypothèse de leur dissémination par voie aérienne. Par ailleurs, les scientifiques attirent l'attention sur la pollution plastique en milieu terrestre, qui serait quatre fois supérieure à celle des océans.

Au niveau de la faune, le plastique ne se contente pas d'étouffer les baleines et les tortues de mer. Les perturbateurs endocriniens menacent la fertilité de certaines espèces animales. Ils favorisent également le transfert d'espèces entre plusieurs points du globe, et donc la diffusion de maladies. Et bien sûr, l'omniprésence de ces matériaux plastiques représente des risques pour la santé humaine. On sait aujourd'hui qu'ils ont pénétré l'ensemble de la chaîne alimentaire et sont arrivés jusque dans nos assiettes. Un rapport choc de WWF évaluait notre consommation de plastique à l'équivalent d'une carte bancaire par semaine. Les effets sur la santé sont encore méconnus, mais nous savons que certains additifs présents dans les matériaux plastique sont toxiques. Les perturbateurs endocriniens y pullulent.

L'histoire de la pollution plastique dans les océans peut être racontée comme une enquête scientifique, jalonnée d'hypothèses et de découvertes, qui illustre bien la formation progressive d'une communauté scientifique hétérogène. Cette communauté est composée d'un bouquet de disciplines comme la chimie, la physique, la biologie, l'écologie, la toxicologie, et plus récemment l'économie, l'anthropologie, la sociologie. Néanmoins, comme le souligne Philippe Cury, directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), ces différents champs de recherche sont encore insuffisamment coordonnés :

Contrairement à d'autres domaines, les sciences océanographiques ne sont pas encore organisées en une communauté homogène. D'un côté, il y a la pêche, l'aquaculture, les énergies, et de l'autre les transports, l'exploitation des minerais... autant de secteurs différents pourtant corrélés qui ne sont pas très lisibles pour le grand public. (p. 22)

Les ONG en première ligne

Comme d'autres domaines environnementaux, l'action concrète autour du plastique dans les océans est l'apanage des ONG. Les initiatives sont extrêmement nombreuses, variées, autant dans leur taille, leur structure, leur champ d'activité et leur raison d'être. Certaines visent à mettre les citoyens à contribution pour ramasser les déchets sauvages, au cours de promenades, de footing ou de sorties en kayak. D'autres travaillent avec les collectivités et les industries de pêche pour recycler les filets. D'autres encore réussissent à lever des millions d'euros pour construire des bateaux pour récupérer du plastique en haute mer. Nelly Pons réussit à donner un aperçu global de cet écosystème associatif en expansion.

Aujourd'hui, un des projets le plus médiatisé est celui de Boyan Slat. Avec son association The Ocean Clean Up, ce jeune néerlandais s'est donné pour mission de nettoyer les océans en construisant un bateau de collecte et de traitement des déchets en haute mer. L'initiative a tout de suite soulevé de nombreuses critiques : le projet est techniquement hasardeux et dangereux pour les animaux marins, mobilise de fortes sommes d'argent, dépensées en vain à traiter ce qui ne concerne que 0,02 % du problème (la grande majorité du plastique se trouve au fond des océans et non en surface), et renvoie le message qu'il est possible de nettoyer les océans, et donc de continuer à polluer... Mais ses détracteurs ne peuvent que lui envier la dynamique qu'il a réussi à lancer et sa forte médiatisation, bénéfique à grande échelle pour sensibiliser le grand public.

Les filets de pêche constituent une autre source majeure de pollution. Contrairement aux déchets en haute mer qui sont très difficiles à traiter et à revendre, les filets de pêche peuvent être recyclés. Certaines entreprises y voient même une opportunité

de valorisation, comme la société Aquafil qui recycle les fils de nylons pour en faire d'autres fibres textiles. Les initiatives tentent d'organiser des filières coordonnées entre les pêcheurs et les collectivités :

La mise en place d'une coordination intersectorielle publique, privée, industrielle, politique et citoyenne, semble indispensable. Et pour être optimale, elle doit être mise en œuvre à l'échelle locale, mais également dans le monde entier. (p. 130)

L'effort doit également porter sur l'évolution de la régulation. Aujourd'hui, les pêcheurs qui rapportent au port des déchets qui ne leur appartiennent pas peuvent être sanctionnés pour transport illicite de déchets.



On en a plein le dos,
Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)

Avant d'aller nettoyer ce qui est déjà en mer, il semble plus efficace de s'efforcer d'empêcher les déchets d'atteindre les océans. En réponse aux critiques, Boyan Slat et son équipe ont développé un nouveau projet, le bateau *Interceptor*, qui a pour finalité de récupérer les déchets dans les fleuves ou les ports. C'est également le projet de l'association Sea Cleaners, avec le *Manta*. Le coût de traitement des déchets ramassés par ces embarcations reste néanmoins loin d'être négligeable. Il est donc plus que jamais nécessaire de collecter. Infatigablement, les ONG et leurs armées de bénévoles sillonnent les plages et pointent du doigt les producteurs des objets qu'ils ramassent, ainsi que leurs tentatives de *greenwashing*. Sous la pression médiatique, certaines firmes commencent à se détourner des gros lobbys du plastique en créant des coalitions, comme la End of Plastic Coalition, ou des consortiums comme NextWave qui cherchent à créer des filières de valorisation du plastique recyclé des océans. Cela ne va pas sans contradictions : la marque Head & Shoulders, reine de l'usage unique, a récemment lancé une ligne de bouteilles en plastique « collectés dans la nature », sans pour autant remettre en question l'ensemble de la chaîne de production.

La filière du tri et le recyclage en question

Nelly Pons expose le fonctionnement de la filière du tri et les innovations structurelles dans plusieurs pays du monde. En Chine, le tri sélectif est obligatoire et son non-respect passible d'amende. Au Nigeria, ce sont les habitants qui peuvent demander, par SMS, qu'une entreprise vienne récupérer les déchets triés et ils reçoivent une gratification en échange. En France, le tri ménager progresse, lentement, avec la mise en place d'expérimentations sur de la tarification incitative. Si ces efforts sont louables, il faut rappeler la part minime que représentent les déchets ménagers par rapport à ceux de l'industrie (8,6 % contre 80 % pour le secteur du BTP en France).

Après la question du tri, Nelly Pons s'attache à rectifier notre vision souvent faussée du processus de recyclage. D'abord, les plastiques ne sont pas recyclables à proprement parler, seulement sous-cyclables ou dé-cyclables puisque chaque réutilisation dégrade les matériaux et nécessite d'ajouter une nouvelle matière première. Ensuite, les plastiques ne sont pas tous recyclés (on estime que 20 % des plastiques sont

recyclés en France). La grande partie de ce que nous jetons consciencieusement dans la poubelle jaune finit par être traité pêle-mêle avec le reste des déchets ménagers. C'est-à-dire par être enfouis ou incinérés, sinon simplement exportés.

De nombreuses innovations sont apparues pour réutiliser le plastique et le transformer en matériau de construction, en fibres textiles, en carburant. L'intégration massive du plastique dans tous les éléments de nos sociétés peut poser question, d'autant que l'on sait que les matières plastiques rejettent des substances toxiques, notamment lorsqu'elles sont exposées au soleil. D'ailleurs, il n'est pas encore prouvé que cette toxicité disparaisse lors du recyclage.

Pour que le recyclage devienne rentable, il faudrait que le plastique recyclé coûte moins cher que le plastique neuf. Pour l'instant, ce n'est pas le cas et l'objectif 100 % plastique recyclé, affiché par le gouvernement français, apparaît irréaliste. Nelly Pons attire l'attention sur ce que recouvre vraiment la notion de « valorisation » des déchets. Car la « valorisation » peut désigner la valorisation par la matière (le vrai recyclage, 20 % en France actuellement) mais aussi la valorisation énergétique (récupérer de l'énergie issue de la combustion). Si, par un habile glissement sémantique, on décidait de parler de valorisation énergétique plutôt que de valorisation de la matière, l'objectif des 100 % deviendrait soudain facilement atteignable...

En attendant, que deviennent nos déchets plastiques ? Le plus souvent, ils sont exportés pour être recyclés dans d'autres pays. Beaucoup disparaissent dans des réseaux mafieux. Si on blâme souvent certains pays d'Asie qui croulent sous le plastique pour leur gestion des déchets, on s'interroge moins souvent sur leur provenance... souvent occidentale. En réaction à ces importations massives, les pays s'organisent. En 2017, la Chine ferme la porte aux importations de plastique alors qu'elle était le premier pays à traiter les déchets du monde entier. Un peu partout, les filières doivent se réorganiser, parfois dans la panique. Les impacts sont effroyables dans certaines parties du monde, où les déchets envahissent les champs, les espaces habités. Pour lutter, la seule solution est de faire appel à des *waste pickers*, travailleurs des déchets exposés aux fumées toxiques... Peu à peu, d'autres pays suivent l'exemple chinois en diminuant puis en interdisant les importations avant de renvoyer les déchets à l'expéditeur. Les pays exportateurs ont rapidement trouvé d'autres destinations plus accueillantes comme la Turquie ou l'Indonésie. Néanmoins, depuis 2019, la convention de Bâle a été modifiée pour désigner le plastique comme déchet dangereux, permettant ainsi aux pays de refuser l'entrée sur leur territoire à des déchets qui ne leur appartiennent pas.

Comme Baptiste Monsaingeon, sociologue et auteur du livre *Homo detritus* (Monsaingeon, 2017), Nelly Pons met en question le concept d'économie circulaire qui, s'il « *était bien parti* », s'est depuis perdu en route. La meilleure illustration semble être l'activité de la fondation Ellen McArthur, qui réussit en 2018 à convaincre des firmes importantes de s'engager, fait des discours à l'ONU, mais « *promeut malgré elle le geste de jeter, loin des promesses initiales de l'économie circulaire* » (p. 215). Elle résume :

Largement popularisée dans les milieux politiques et industriels à travers le monde, l'économie circulaire est devenue victime de sa propre mode. [...] Actuellement, l'économie mondiale n'est circulaire que de 8,6% contre 9,1% il y a deux ans, ce qui veut dire que sur les 100 milliards de tonnes de minéraux, combustibles fossiles, métaux et biomasse utilisés en 2017, moins de 9 milliards ont été réutilisés. (p. 216)

Nelly Pons porte un regard également critique sur les bioplastiques. Contrairement à ce que l'on croit souvent, ces matériaux ne sont pas complètement biodégradables et entretiennent l'illusion qu'il existe déjà une solution viable au problème plastique. Par ailleurs, ils sont fabriqués avec des denrées naturelles qui pourraient servir à autre chose, par exemple se nourrir. Enfin, elle présente le problème du plastique comme éminemment économique :

En général, les coûts de la pollution plastique marine ne sont pas supportés par les pollueurs eux-mêmes, mais par les communautés côtières, les municipalités locales et les industries directement impactées comme le tourisme, la pêche ou le commerce maritime. (p. 231)

Une solution serait de renforcer le principe de pollueur-payeur par tous les moyens.

Sortir du tout jetable à l'échelle individuelle, locale, nationale

Vouloir résoudre la crise de la pollution par les plastiques sans drastiquement réduire ceux à usage unique serait comme éponger sans relâche le carrelage de la cuisine sans, au préalable, avoir pensé à fermer le robinet. (p. 235)

Or, pour « fermer le robinet », il faut d'abord réussir à sortir des plastiques à usage unique, en commençant par les interdire dans toutes les structures publiques avant d'élargir au reste de la société. Certaines villes, comme Rennes, ont déjà pris de l'avance en bannissant les gobelets en plastique des festivals et restaurants. À l'échelle nationale, un ensemble de régulations est en train de se mettre en place pour lutter contre ce fléau. Une des dernières nées est la loi anti-gaspillage de 2020, dans le sillage des plans de la Commission européenne, qui prévoit la fin des touillettes, des pailles, des cotons-tiges en plastique, à plus long terme de la vaisselle jetable et la mise en place d'une consigne mixte, la fin de l'impression des tickets de caisse... Si les efforts sont réels, les ONG considèrent la mise en place de ces nouvelles normes bien trop lente par rapport à l'urgence de la situation. Ensuite, le changement passera par les emballages. Ces derniers représentent aujourd'hui un coût économique et écologique considérable. Depuis plusieurs années, on a vu se développer de nouvelles alternatives comme le vrac, passé de boutiques bio spécialisées à la plupart des supermarchés. Enfin, il s'agira de faire durer les emballages le plus longtemps possible en rétablissant, par exemple, la consigne qui fonctionnait en France jusque dans les années 1990. Encore faut-il à nouveau en préciser les modalités, car certaines consignes, comme la consigne allemande pourtant encensée en France, nourrit en réalité la filière du recyclage sans modifier les habitudes de consommation. Une véritable consigne impliquerait notamment la réutilisation – localisée – du verre.

Au niveau individuel, on remarque l'amplification du mouvement zéro déchet. Né dans les années 1970 et popularisé par certaines personnalités comme Béa Johnson, le mouvement est aujourd'hui notamment porté par l'association Zero Waste. Le principe est simple : réduire au maximum sa production annuelle de déchets, en évitant d'acheter des aliments emballés, en fabriquant ses produits ménagers et cosmétiques et en réutilisant tout ce qui peut l'être. Les actions zéro déchets se développent également à l'échelle de certaines localités. La petite ville de Capannori dans le nord de l'Italie est un exemple du genre. Pour lutter contre la construction d'un incinérateur, les habitants ont décidé de se mobiliser. La production de déchets résiduels a chuté de près de 60 % en dix ans. D'autres villes européennes ont emboîté le pas, comme Ljubljana en Slovénie, ou Roubaix en France. De manière générale, les initiatives se situent davantage au niveau des villes dans les pays occidentaux. Dans d'autres régions du monde, des mesures fortes ont déjà été prises au niveau

national. Au Bangladesh, par exemple, les sacs en plastique sont complètement interdits depuis 2002. Au Costa Rica, l'objectif est d'avoir banni le plastique à usage unique en 2021. Au Rwanda, il est simplement interdit de pénétrer sur le territoire national avec des sacs plastiques.

Agir à l'échelle globale : principaux freins et pistes d'action

Malgré ces nombreuses initiatives, de nombreux obstacles se dressent à un véritable changement de fond. Les alternatives se révèlent souvent de « fausses bonnes idées ». Le *tote bag*, par exemple, ce sac en lin distribué par toutes les grandes marques, a été érigé en solution face au sac en plastique, car réutilisable. Mais est-il vraiment écologique ? Compte tenu des quantités produites et du coût environnemental de chaque pièce, cela semble fort peu probable.

Par ailleurs, la question des plastiques soulève un problème juridique important. Présente depuis plus de cinquante ans dans les discussions internationales aux sommets du G7 et du G20, la lutte contre la pollution marine est devenue un Objectif de développement durable des Nations Unies (ODD NU). L'ONU a d'ailleurs lancé une campagne sur la protection des océans, et plus récemment une plateforme d'information sur la pollution plastique. L'Union européenne est également très active, notamment avec sa nouvelle directive sur le plastique dans l'environnement en 2019. Comme dans tout forum international, les négociations sont lentes. Par ailleurs ces résolutions ne sont pas contraignantes et certains acteurs, notamment WWF, réclament la mise en place de textes de *hard law* internationale :

Nous avons besoin d'un accord international qui définisse un objectif clair et dote les gouvernements de plans nationaux contraignants, accompagnés de moyens pour leur mise en œuvre ainsi que d'une coordination pour le suivi et l'évaluation. (p. 283-284)

Le poids des *lobbies* reste par ailleurs très lourd. Les producteurs de plastiques, de bioplastiques, les acteurs du recyclage, les fédérations sectorielles (agroalimentaire, cosmétiques, etc.), font peser leur intérêt. Contre ce système opaque, les ONG tentent également de se coordonner pour faire valoir leurs arguments auprès des institutions. En Europe, ce sont par exemple Zero Waste et Surfrider qui sont les plus actives, malgré une asymétrie de moyens.

Enfin, la crise de la COVID-19 s'est avérée catastrophique pour la lutte contre le plastique. La pandémie s'est accompagnée d'un retour en fanfare des plastiques à usage unique comme les masques ou les gants. La production en masse de ces objets, encensés par les fabricants et les *lobbies* pour leurs soi-disant vertus hygiéniques, remet en question de nombreuses mesures déployées. Aux États-Unis, certains États ont réintroduit les sacs en plastique dans les supermarchés pour des raisons sanitaires.



Philippe Geluck, Exposition
Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)

Nelly Pons conclut sur la nécessité d'une démarche collective à l'échelle globale :

Dans notre recherche de solutions, nous avons tout intérêt à [...] nous lancer dans une démarche multi-acteurs, multiniveaux. Du local au régional, du national à l'international, politiques, industriels, entreprises, citoyens... toutes les parties prenantes doivent s'investir dans la sorte de crise. La démarche doit être globale, positive, englobante. (p. 295)

Elle propose un plan d'action en cinq pistes. La première consiste à « réinventer l'économie » de la matière plastique, afin de modifier notre approche de la production de cette ressource qui aujourd'hui est trop dépendante de l'industrie pétrolière, trop consommatrice d'eau et d'énergie et pas suffisamment circulaire. Ensuite, elle propose de « *se donner une hiérarchie dans l'action* » différente de celle proposée par l'Europe (réduction / réemploi / recyclage / valorisation énergétique / élimination). Il s'agit de repenser chaque étape de la vie de la matière plastique en commençant par l'approvisionnement, puis la réduction de l'usage, l'écoconception systématique et l'allongement de la durée de vie par des dispositifs de consignes ou de prêts, avant même de penser au recyclage. La troisième étape est celle de la réglementation, selon le principe de précaution, le système de pollueur-payeur et l'information des citoyens. La quatrième est celle de la protection de la santé des citoyens, en insistant sur la recherche sur les effets toxiques du plastique et le contrôle. Enfin, elle propose une cinquième piste autour d'une approche par produits. Certaines sources de pollution comme les mégots de cigarette ou le textile sont très spécifiques et requièrent un traitement particulier. Et de conclure :

Nous pouvons faire mieux, nous en avons les compétences. La question est : le ferons-nous ? (p. 296)

Conclusion

Le livre de Nelly Pons présente un travail journalistique extrêmement complet, émaillé d'entretiens avec des spécialistes du sujet, experts et membres d'ONG, d'un glossaire, d'une large bibliographie. Elle présente toutes les dimensions de ce problème environnemental à l'échelle globale, en commençant par les aspects scientifiques puis en étendant son propos aux dimensions économique, politique, sociétale du problème. Cette enquête journalistique constitue un matériau précieux pouvant servir de point de départ à un travail de recherche plus approfondi. En effet, l'étude de ce type de cas empirique complexe confronte le chercheur à de nombreuses difficultés méthodologiques. Les sources de données secondaires sont foisonnantes. L'hétérogénéité des parties prenantes implique la réalisation de nombreux entretiens très variés, compliquée par le caractère international du problème. Par ailleurs, le problème articule plusieurs dimensions, à cheval sur plusieurs champs disciplinaires, qu'il est nécessaire d'approfondir parallèlement tout en les articulant. S'appuyer sur ce type d'ouvrage permet d'avoir une vision globale du problème et de déceler l'ensemble des problématiques associées. Le livre de Nelly Pons se distingue également en ce qu'elle identifie des pistes concrètes d'action. En posant les bases d'une réflexion managériale sur le problème plastique, elle confirme le caractère indispensable de la gestion et de ses outils pour penser ce type de problème ■

Références

- Monsaingeon Baptiste (2017) *Homo detritus, critique de la société du déchet*, Paris, Le Seuil.
 Pons Nelly (2020) *Océan Plastique, enquête sur une pollution globale*, Arles, Actes Sud.

Algorithmes et écoute musicale en *streaming*

Jean-Samuel Beuscart
Orange Labs, LISIS

LE LUNDI 8 FÉVRIER
2021, JEAN-SAMUEL
BEUSCART,
SOCIOLOGUE
DE LA MUSIQUE
ET DES USAGES
NUMÉRIQUES DE
LA CULTURE A
PRÉSENTÉ UNE
RECHERCHE EN
COURS SUR LE
STREAMING LORS
DU SÉMINAIRE
INVITÉ DU CRG.

L'écoute en *streaming* est une pratique majoritairement répandue chez les Français, que ce soit en vidéo ou en audio (respectivement 90 % et 70 % pour les 16-24 ans). C'est un des modes dominants de l'écoute de la musique, qui a remplacé le téléchargement et l'achat. Du point de vue de l'industrie, entre 2002 et 2015, le numérique correspondait à une diminution des revenus. Depuis 2016, les revenus sont fortement croissants en raison du *streaming*. On parle d'une pratique devenue la pratique dominante et croissante de l'écoute de musique et la source de revenus principale. Ces travaux sont conduits avec Samuel Coavoux.

Le sujet plus particulier de la recherche porte sur la forme de la consommation musicale. À l'origine, Spotify se présentait comme une bibliothèque musicale qui s'enrichissait au fur et à mesure. À partir de 2014, la page d'accueil met en place des dispositifs d'accompagnement dans l'écoute et propose des morceaux. Ce n'est plus une discothèque personnelle, mais un ensemble d'outils qui permettent de guider l'expérience musicale. On voit la même chose chez les concurrents, comme Deezer qui lance le « *flow* » en 2014. Du coup, que signifie écouter de la musique en *streaming* ? La problématique vient de prises de position qui existent dans l'industrie et dans le monde académique.

Certains discours, professionnels, mettent l'accent sur le service qui dispense l'utilisateur de toute forme de choix. Dans un *post* de *blog*, le directeur de la recherche chez Spotify défendait le Zero Button Music Player. En fonction de vos habitudes quotidiennes, on vous proposera une musique adaptée au contexte de la journée, des transports, etc. Dans un ouvrage collectif sur Spotify, Eriksson *et al.* (2019) montrent que jusqu'en 2012, une bonne plateforme de *streaming* était une plateforme qui offrait un large catalogue. À partir de 2012-2013, le discours se focalise sur l'efficacité de la recommandation. Spotify était encensé au début pour son catalogue et sa facilité d'usage et est critiqué aujourd'hui pour son manque de service à l'écoute. C'est la logique de l'analyse financière et économique et du discours de l'industrie qui oriente les investissements et conduit à la mise en place de la recommandation et des *playlists* personnelles.

Dans le monde académique, la critique porte sur la transformation de l'écoute musicale et l'effet négatif potentiel des algorithmes de recommandation. Morris (2015) propose une analyse du discours promotionnel des plateformes et montre que ces nouveaux intermédiaires sont des formes de pouvoirs computationnels qui influent sur notre culture. Seaver (2018) parle de pièges à attention, à travers une étude ethnographique d'un service de recommandation musicale et de la culture

des ingénieurs qui fabriquent ces outils de recommandations. Il montre comment le paradigme qui organise le travail de ces ingénieurs s'est modifié entre la fin des années 2000 et les années 2010. Hagen (2016) et Hanrahan (2018) montrent aussi l'attitude ambivalente des utilisateurs, qui louent l'accès à un grand nombre de références mais montrent des formes d'insatisfaction face à tous les morceaux qu'on leur propose. Par rapport à l'idéal de la rencontre entre un auditeur et une œuvre, on a plutôt une forme de flux qui peine à capter l'attention et à distinguer les œuvres les unes des autres. Un dernier type d'approche empirique est socio-computationnelle, avec des robots qui sont associés à des comptes blancs. On observe l'enchaînement algorithmique et leur capacité à proposer de la diversité (limitée, selon les auteurs). Ce phénomène n'a rien de nouveau : les sociologues des marchés ont montré qu'il y a toujours eu des dispositifs favorisant l'autonomie et l'hétéronomie sur les marchés culturels (Karpik, 2007).



*L'autre discobole,
Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)*

Notre recherche relève d'une approche descriptive et quantitative. Elle est fondée sur une base de données collectée dans le cadre de la thèse de Sisley Maillard. Sur un échantillon aléatoire de quatre mille comptes Deezer, observés durant cinq mois en 2014, trois mille huit cents ont été retenus. On ne connaît que l'âge (30 ans en moyenne) et le sexe (37 % de femmes). On recense 30 millions d'écoutes, sur environ un million de chansons. Une analyse de la longue traîne a été menée, montrant la concentration sur certaines écoutes (Beuscart *et al.*, 2019).

Notre question était la suivante : dans quelle mesure les gens se laissent guider ? On avait repéré toutes les formes et les contextes d'écoute qui caractérisaient l'écoute sur Deezer (on peut chercher un artiste, naviguer à partir de sa page, suivre des radios éditoriales...). On avait classifié les contextes d'écoute pour y retrouver des situations autonomes ou hétéronomes. Parfois, on pouvait inférer le type de démarche de l'utilisateur. On a réussi à classer 11 millions d'écoutes, sur lesquelles on a 7,3 millions qui relèvent de *playlists* personnelles ou d'albums enregistrés, 1,4 million qui relèvent de la navigation autonome,

2 millions d'écoutes recommandées (« vous avez écouté ça, vous devriez aimer ça »), 1 million d'écoutes qui relèvent du flux (la personne lance un flux et ne fait plus de choix). L'écoute autonome est donc toujours majoritaire et l'écoute hétéronome assez marginale.

Une des promesses du guidage algorithmique est d'améliorer la diversité des écoutes, et ceci se vérifie. Plus on écoute les recommandations, plus on diversifie sa pratique d'écoute (les recommandations n'orientent pas vers des artistes stars). Si l'on écoute du hip hop, on a 70 % de chance d'écouter du hip hop pour la chanson suivante ; si on écoute des recommandations, on a un peu plus de chance de changer de genre. Qu'est-ce qui fait qu'on va accepter de se laisser guider ou non ? La recherche montre que les corrélations sont faibles avec les variables socio-démographiques (capital culturel et numérique des utilisateurs). En revanche, les configurations jouent un rôle important (contexte, moments de la journée). Pour approfondir cette question, on a commencé des enquêtes systématiques pour décrire les contextes et les situations dans lesquels on va avoir une écoute plus ou moins autonome. L'auditeur distingue plusieurs moments d'écoute (exploration ou écoute attentive). La plateforme peut

être un lieu de découverte à un certain moment, mais à d'autres, la découverte se fait *via* la radio, par Internet ou la lecture. Le rôle attribué à la plateforme varie en fonction des utilisateurs. La perception qu'ont les utilisateurs de l'algorithme est également intéressante (Siles *et al.*, 2020) : on trouve la figure « grand frère », ou celle de l'animal qu'il faut dresser (l'algorithme fait n'importe quoi jusqu'à ce qu'on l'ait suffisamment apprivoisé).

Un dernier axe de recherche porte sur les usages des recommandations musicales sur YouTube. On a des interprétations hétérogènes des algorithmes. Lorsque les auditeurs parlent de leurs pratiques musicales, ils décrivent des configurations très stables (lieu, activité, appareil d'écoute, plateforme d'écoute, mode de sélection, type d'attention) et un certain type d'attention à la musique. Y a-t-il une différenciation sociale des usages ? Avec certains interviewés, il est difficile de parler de musique, de sortir des noms d'artistes.

Pour conclure, on peut dire que même si le rôle des algorithmes est important, il n'y a pas d'enfermement dans le guidage, ni d'« *algorithmic power* » excessif, et les auditeurs sont plutôt satisfaits. Il est nécessaire de décrire cette « *symbiotic agency* », sans pour autant être naïf, et creuser l'articulation entre algorithme et culture musicale.

DÉBAT

Question : Quel est le rapport entre vos recherches et ce que Deezer est en train de pousser ? Par ailleurs, observe-t-on des différences d'autonomie entre les plateformes ?

Réponse : La concentration des écoutes n'est pas surprenante. Elle est structurelle. Elle caractérise le marché culturel et de la musique depuis toujours. La question est éventuellement : qu'est-ce qui contribue à quoi ? Les algorithmes ont-ils fait bouger quelque chose d'un côté ou de l'autre ? Au moment de l'enquête, les outils de recommandation Deezer n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Par ailleurs, Spotify a souvent mis des moyens et a investi plus massivement. Cela donnerait certainement des choses différentes sur Spotify.

Question : Comment avez-vous articulé approche quantitative et qualitative ?

Réponse : Pour l'instant, on a fait comme on a pu. On a eu la base de données et on a travaillé quantitativement. Ensuite, c'est une question de budget. On a eu l'opportunité d'avoir cette base. On a conduit quelques explorations dans le cadre de stages ou de travaux étudiants, pour observer ce qui marchait ou non. On avance petit à petit. C'est plus par accumulation d'indices. Dans le cadre du projet « Records », on devrait pouvoir aligner davantage les choses. On aura plusieurs milliers d'individus qui auront répondu à notre questionnaire. On a construit un protocole plus systématique.

Question : Dans la recommandation des vidéos à la demande, comment gérer les biais avec des productions des plateformes, notamment Netflix ou Amazon qui produisent certains films ou séries ?

Réponse : Je n'ai pas du tout prévu de travailler sur Netflix, et je ne sais pas comment on pourrait trouver des données. Mais c'est une très bonne question. On pourrait faire

la même objection à Spotify. Il y a eu un graphique récemment, qui disait que pour un *stream*, Spotify rémunérait moins que pour un *stream* Apple. C'est surprenant parce que les conditions économiques sont les mêmes. J'ai toujours pensé que si de l'argent se perdait en route, il fallait plutôt regarder dans les contrats de maisons de disques. Parmi les possibles explications, soit ça prend en compte les abonnements gratuits financés par la pub, soit Spotify a la politique la plus active de production (albums, bruits de fond...). Un des axes stratégiques est d'avoir de la musique à lui, ce qui explique qu'une part importante de ses écoutes captent plus directement la rémunération issue des utilisateurs et le fait que les artistes touchent moins. Une autre controverse à étudier tourne autour des algorithmes de recommandation : les gens des plateformes disent que c'est de la technique. Un bel exemple sur Spotify est la controverse autour de la représentation des artistes féminines. Suite à la publication des *charts* en 2018, certains journalistes avaient commencé à compter la part de femmes dans les recommandations. Ce n'est pas de la vraie donnée, mais c'est une façon de construire un énoncé public. Au sein de Deezer, il y a un comité d'éthique.

Question : *Est-ce qu'il y a une stratégie coordonnée entre les providers ? Comment se positionnent-ils par rapport à la loi RGPD ?*

Réponse : On peut faire trois réponses, du point de vue de chaque partie prenante : les créateurs des plateformes, les utilisateurs, les *providers*. On commence à bien connaître les premiers : les systèmes de recommandation sont composés de plusieurs couches sur lesquelles il est difficile de construire un discours. L'explicabilité doit donc être produite. Du côté des utilisateurs, cela ne génère pas de controverses parce qu'on est dans des univers pluralistes. Pour les producteurs, il y a un vrai sujet à traiter pour aller voir aujourd'hui les données qu'ont les responsables marketing et production au sein de l'industrie musicale et comment on négocie le fait d'être présent dans les recommandations ■

*Notes prises par Hervé Dumez & Camille Toussaint,
et relues par l'intervenant*

Références

- Beuscart Jean-Samuel, Coavoux Samuel & Maillard Sisley (2019) "Les algorithmes de recommandation musicale et l'autonomie de l'auditeur", *Réseaux*, n° 1, pp. 17-47.
- Eriksson Maria, Fleischer Rasmus, Johansson Anna, Snickars Pelle & Vonderau Patrick (2019) *Spotify Teardown: Inside the Black Box of Streaming Music*, Cambridge (MA), MIT Press.
- Hagen Anja Nylund (2016) "The Metaphors we Stream by: Making Sense of Music Streaming", *First Monday*, vol. 21, n° 3.
- Hanrahan Nancy Weiss (2018) "Hearing the Contradictions: Aesthetic Experience, Music and Digitization", *Cultural Sociology*, vol. 12, n° 3, pp. 289-302.
- Karpik Lucien (2007) *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard.
- Morris Jeremy Wade (2015) "Curation by Code: Infomediaries and the Data Mining of Taste", *European Journal of Cultural Studies*, vol. 18, n° 4-5, pp. 446-463.
- Seaver Nick (2019) "Captivating Algorithms: Recommender Systems as Traps", *Journal of Material Culture*, vol. 24, n° 4, pp. 421-436.
- Siles Ignacio, Segura-Castillo Andres, Solís Ricardo & Sancho Mónica (2020) "Folk Theories of Algorithmic Recommendations on Spotify: Enacting Data Assemblages in the Global South", *Big Data & Society*, vol. 7, n° 1, pp. 1-15.

Cracher dans la soupe

Jean-Michel Saussois

Or maintenant je comprends que jamais la politique ne fera quelque progrès tant qu'elle n'aura pas échappé à la pensée alternative. (Morin, 1970, p. 61).

« Tu craches dans la soupe », remarque un collègue à la sortie de mon livre *Capitalisme sans répit* (Saussois, 2006). Sur le coup, je n'y prête guère attention, la remarque est certes désagréable mais elle révèle la vision qu'a votre collègue de son rapport au travail. Il veut vous dire que lorsque vous crachez dans la soupe, c'est en fait dans sa soupe. Une remarque professée par un gardien du temple, inquiet de voir un collègue fissurer les piliers d'une école de commerce qui a pourtant su traverser les siècles sans trop d'encombres. Deux cents ans pour l'école spéciale de commerce, école créée par Adolphe Blanqui en 1819, aujourd'hui, ESCP Business School.

Il me faudra de nombreuses années pour percevoir que cette remarque m'avait marqué, comme un poinçon gravé à mon insu dans ma mémoire.

Je ne chercherai pas à revenir sur cette altercation en essayant de suspendre tout jugement pour dégager la structure de ma conscience du moment, comme le voudrait pourtant la méthode dite de réduction phénoménologique (Husserl, 1985). Une méthode inspirante mais si difficile à appliquer. Se contenter alors d'une analyse réflexive sans pour autant chercher à aller « aux choses elles-mêmes ». Cette remarque, dont j'avais perçu la violence latente, n'avait pourtant rien de surprenant, venant d'un collègue nageant comme un poisson dans l'eau du capitalisme néo-libéral. Aujourd'hui, je peux revenir calmement sur son interpellation. Tout d'abord, le choix du verbe. Cracher. Un verbe fort s'il en est. Un verbe où vous expulsez dehors votre dedans intime ; votre salive, vous l'expulsez, mais pas n'importe où. Celle que le joueur furieux de l'arbitrage lance sur le visage de l'arbitre. Expulsion du mépris. Votre collègue



*Le golfeur, Philippe Geluck
Exposition Le Chat déambule,
Les Champs-Élysées, Paris
(3 avril 2021)*

vous crache en fait à la figure sans que vous n'ayez réagi : vous auriez pu lui dire que ce n'est pas dans les vieux pots que l'on fait la meilleure soupe, ce qui eut été un trait d'arrogance, vous auriez pu lui faire préciser ce qu'il entendait par « *cracher dans la soupe* », vous auriez pu l'interroger sur la nature, la composition, l'épaisseur ou la liquidité de la soupe, vous auriez pu enfin lui demander plus simplement s'il avait lu le livre ou seulement le titre ; vous avez fait semblant de ne pas entendre. Retournement tardif de la conscience. De quoi finalement ce collègue parlait-il ?

Ce collègue vous disait que sa soupe était aussi la vôtre, quoique que vous feigniez de l'ignorer. Pour ceux qui mangent leur soupe sans état d'âme, vous êtes un traître. Traître ? En écrivant le mot traître, je l'associe librement au livre d'André Gorz (2005) et par ricochet aux écrits de Pierre Bourdieu. Ce ne sont pourtant pas les mêmes traîtres. Le traître de Gorz est un traître qui est le produit d'une auto-analyse, celui de Bourdieu est le produit d'une analyse sociologique.

André Gorz nous parle en fait d'une trahison existentielle, la trahison de nos intentions initiales, celles que nous n'avons pas pu ou su mener au bout.

Nous avons tous commencé par être "trahis" ; ce n'est que très exceptionnellement que nous nous sommes sciemment et délibérément engagés comme nous nous trouvons l'être. La réalité venue à nos intentions « innocentes » nous a conduits à être ce que nous n'avions pas voulu. Nous n'avons jamais fait cela seulement ce que nous voulions faire, mais encore ce que les autres et l'histoire ont décidé ce que nous avons fait. (Gorz, 2005, p. 371)

Dans son avant-propos, Jean-Paul Sartre souligne la force du livre dans sa capacité à provoquer chez le lecteur l'envie de se poser des questions sur lui-même, de chercher si l'on ne s'est pas trahi soi-même en choisissant une voie non voulue au départ, l'envie aussi de s'inventer ou de réinventer. Le traître de Gorz était une invitation faite au lecteur à défricher les ronces qui encombrant son chemin :

Gorz en s'inventant, ne vous a pas déchargé du devoir de vous inventer. Mais il vous a prouvé que l'invention totalisante était possible et nécessaire. En fermant le livre, chaque lecteur retrouve son propre maquis, les arbres vénéreux de sa jungle : à lui de frayer ses chemins, seul, de le défricher, de mettre en fuite les vampires, de faire éclater les vieux corsets de fer, les vieilles actions éreintées où la résignation, la peur, le doute de soi l'ont enfermé. (Sartre *in* Gorz, 2005 p. 49)

Le traître de Bourdieu est d'un autre ordre, il ne s'agit plus d'une trahison ontologique mais de la trahison de qui se sert du système contre le système, comme par exemple le curé anticlérical. Bourdieu remarque qu'on ne pardonne guère à celui qui vend la mèche lorsqu'il analyse le fonctionnement d'une institution comme l'Université :

On sait que les groupes n'aiment guère ceux qui vendent la mèche, surtout peut-être lorsque la transgression ou la trahison peut se réclamer de leurs valeurs les plus hautes. Les mêmes qui ne manqueraient pas de saluer comme « courageux » ou « lucide » le travail d'objectivation s'il s'appliquait à des groupes étrangers et adverses seront portés à jeter le soupçon

sur les déterminants de la lucidité spéciale qui revendique l'analyse de son propre groupe. (Bourdieu, 1984, p. 15)

Dans son cours au Collège de France consacré à Edouard Manet (1998-1999), le sociologue revient sur cette figure du traître mais pour l'approfondir et aboutir à une autre figure, celle du « révolutionnaire symbolique » (Bourdieu, 2013). Bourdieu analyse *Le déjeuner sur l'herbe* pour s'interroger sur la violence inouïe que ce tableau d'un format incongru suscita parmi les critiques d'art qui s'indignaient, les uns de son aspect sexuel, les autres de la méconnaissance de la perspective, de son manque de relief. Pourquoi ce rejet hier pour un tableau aujourd'hui banalement reproduit sur les boîtes à gâteaux ?

Je pense qu'il faut très bien connaître du dedans un système, qu'il faut en être le produit, l'expression pour être à même de le combattre en quelque sorte avec ses propres armes, pour le battre sur son terrain. Comment est-ce possible ? Si vous êtes imprégné jusqu'à l'os par un système, vous n'avez d'envie que de le reproduire et vous y êtes tout à fait bien. Qu'est-ce que c'est que ces personnages qui tout en étant tout à fait *in* sont tout à fait *out* : C'est cela un révolutionnaire symbolique c'est quelqu'un qui complètement possédé par un système arrive à en prendre possession en retournant la maîtrise qu'il possède de ce système contre ce système [...] Il n'y a pas de révolutionnaire autodidacte, il y a des naïfs. Par exemple en sociologie il y a beaucoup de naïfs pour croire que les naïfs sont des révolutionnaires, ce qui pose des problèmes pour ceux qui veulent essayer de l'être. Il n'y a plus de naïfs car il faut être savant pour porter le fer au cœur du système savant. Mais ça coûte tellement cher d'acquérir la science que ceux qui l'ont acquise n'ont plus envie de la détruire, c'est pourquoi le système est protégé. (Bourdieu, 2013, pp. 377-378)

Bourdieu s'appuie sur l'œuvre de Manet pour rendre intelligible la figure du révolutionnaire symbolique et aboutit par extension à la notion de révolution symbolique. En effet, le bouleversement des hiérarchies esthétiques risque, explique-t-il, d'entraîner un bouleversement des hiérarchies sociales entre la bourgeoisie et le peuple. Ce risque est-il si élevé ? Pas sûr. Le révolutionnaire symbolique tel que Bourdieu le décrit se distingue du révolutionnaire « pour de vrai », celui qui veut changer le monde et qui n'a aucun doute quant à l'issue de la lutte finale, un projet irréfutable. La figure du vrai révolutionnaire m'évoque alors Auguste Blanqui. Auguste Blanqui ? L'immortel héros du prolétariat français, selon l'expression de Romain Rolland, qui passa l'essentiel de sa vie en prison pour avoir combattu le système alors que son frère aîné Adolphe¹ consacra sa vie à en assurer le bon fonctionnement. Auguste Blanqui, chantre du socialisme français, critiquera son frère, considéré comme le véritable fondateur de l'éducation commerciale en France. Auguste rentrera dans l'Histoire², Adolphe non. Auguste, comme Proudhon, remet en question la notion de propriété qu'il considère comme la clef de voûte du système. Il veut transformer le monde et ne pas se contenter de le réformer par petites touches comme son frère Adolphe soucieux, lui, d'améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière. Les deux frères ne poursuivent pas le même agenda politique, l'un envisage une révolution politique, l'autre une révolution industrielle.

1. Pour une analyse approfondie de l'œuvre d'Adolphe Blanqui, voir Deslandes (2020).

2. À Paris, il donnera même son nom à un boulevard dans le 13^e arrondissement.

Position irréconciliable. J'imagine alors Auguste venu rendre visite à son frère Adolphe et l'interpellant dans le couloir de l'École comme étant un ennemi de classe et Adolphe lui répondant qu'il crache plutôt dans la soupe familiale, l'ayant nourri et protégé pour qu'il puisse poursuivre de brillantes études, ayant ensuite tout le loisir pour penser la révolution.

Retour final sur la passe d'armes dans le couloir. Entre l'intellectuel qui s'isole et se protège volontairement du dedans tout en le critiquant sévèrement mais uniquement du dehors et celui qui s'excuse de ne pouvoir agir dehors car il se sent confortablement enfermé dedans, une voie, certes difficile, est possible. Encore faut-il la trouver, affaire de contingence ; cela aurait pu arriver mais cela n'a pas été possible, affaire d'occasions, de circonstances. La charrette doit trouver une voie de passage entre ceux qui tirent à hue du dedans et ceux qui tirent à dia du dehors. *In and out*. C'est le « et » qui évite l'enfermement dans une pensée alternative, une pensée certes reposante mais qui exclut les ambivalences, les contradictions venant aussi bien du dehors que du dedans. C'est le « et » qui ouvre les portes et les fenêtres, qui facilite la circulation de courants générateurs d'idées qui permettent de progresser. Or, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée comme le disait Alfred de Musset³, voilà l'alternative que vous ne vouliez pas entendre de votre collègue. *In or out* ■

3. Comédie en un acte, publiée en 1845 dans la Revue des deux mondes et représentée pour la première fois en 1848.

Références

- Bourdieu Pierre (1984) *Homo Academicus*, Paris, les Éditions de Minuit.
- Bourdieu Pierre (2013) *Manet, une révolution symbolique*, Paris, Le Seuil, Raisons d'agir.
- Deslandes Ghislain (2020) "European Management Teaching and Research: Reflections on the Life and Work of A. Blanqui", *European Management Journal*, vol. 38, n° 3, pp. 357-366.
- Gorz André (2005) *Le traître*, suivi de *Vieillesse*, Paris, Gallimard Folio essais.
- Husserl Edmond (1985) *Idées directrices pour une phénoménologie, livre premier : Introduction générale à la phénoménologie pure*, Paris, Gallimard Tel.
- Morin Edgar (1970) *Journal de Californie*, Paris, Le Seuil.
- Saussois Jean-Michel (2006) *Capitalisme sans répit*, Paris, La Dispute.

De l'errance en son pays, ou Si Mohand Ou Mhand

Hervé Dumez

En quarante ans, la France avait imposé sa domination, sans retour possible semblait-il. Et puis l'impensable s'était produit : en quelques mois, la puissance colonisatrice s'était effondrée devant une autre, écrasée littéralement par la Prusse. Sa capitale avait fait sécession sous la forme d'une commune en guerre avec le reste du pays. Tout devenait possible. Au printemps 1871, la Kabylie se révoltait, rassemblant une troupe de cent mille hommes pour reconquérir son indépendance. Mais si les charges de cuirassiers avaient été décimées par l'infanterie allemande, le fusil moderne eut raison des vieux mousquets. Le pays berbère fut « pacifié », verbe de litote destiné à voiler l'horreur d'une réalité faite d'exécutions, de villages rasés, de transferts de populations, de l'installation sur leurs terres de colons alsaciens eux-mêmes chassés de leur pays.

*L'arrêt nous arrive de France,
Aussitôt répercuté dans chaque contrée,
Le colon entend nous assujettir.*

L'oncle de Si Mohand Ou Mhand fut déporté en Nouvelle-Calédonie. Son père fut abattu par un peloton d'exécution sous ses yeux. La famille qui faisait partie des notables révoltés, dut s'enfuir en Tunisie. Le jeune homme ne dut la vie sauve qu'à l'intervention de la fille d'un officier français qui s'était éprise de lui. Philadelphine supplia son père de l'épargner.

Il déchira alors sa *carta*, ainsi appelait-on les papiers d'identité imposés par l'administration coloniale, mais refusa de s'exiler tout en jurant de ne jamais revenir dans sa ville natale.

*Mon cœur, tout palpitant de soupirs,
Jure, et il ne se reniera pas,
Que jamais plus il ne se fixera à Ichariouan.*

Son souvenir, pourtant, ne le quittait pas.

*J'avais un jardin de basilic,
Rempli à loisir
De courges et de piments.*

*Je l'arrosais abondamment,
Sur toute sa surface,
Y poussèrent même des girofliers.*

*Un jour que je vaquais à mes affaires,
Des voleurs y pénétrèrent,
Réduisant tout à néant.*

Il parcourut à pied ce qu'il appelait le « pays des dérisions », naguère sa patrie à qui il était désormais devenu étranger. Jamais il ne monta dans une voiture, qu'elle fut à moteur ou à chevaux, ni dans un train, et il vécut de petits travaux journaliers s'étant forgé douloureusement une devise : « Plutôt rompre que plier ». Son temps se passait dans les cafés à fumer du kif, à boire du vin et du Pernod.

*Tu m'as fait vagabond,
Errant de café en café,
À essayer de survivre.*

Lorsqu'il visita son frère, sa belle-sœur le rejeta à la rue le trouvant trop dépenaillé. Mais lui, méprisant les familles qui s'étaient ralliées à la domination française, se sentait toujours droit dans ses effets loqueteux.

*Je porte ma douleur avec la fierté
Qui me laisse debout,
Malgré les épreuves.*

*Je vis au jour le jour,
Habitué à la misère,
Plutôt que de m'allier aux voleurs.*

*Ma drôle de chance, hélas,
A fait que je vaux moins
Que la prostituée de Sidi Remdhan.*

Sur la route, aux terrasses des cafés, à la belle étoile, il composait des *isefra*, poèmes en langue berbère de neuf vers en trois strophes de trois vers qui furent repris et notés, dont il s'était fait le serment de ne jamais les redire et qui coururent pourtant montagnes et plaines.

*Cette fois-ci, j'entame le poème,
Plaise à Dieu qu'il soit parfait
Pour son incursion dans les plaines.*

*Celui qui l'aura écouté le retranscrira
Pour ne pas le perdre,
Et l'esprit fin le comprendra.*

*Implorons Dieu de les apaiser,
C'est lui que nous prions,
Qu'elles s'éloignent de nous les infortunes.*

La pensée de celle qu'il aimait l'accompagnait dans ses marches ;

*Son amour me hante chaque jour,
M'éreinte
Et me transit.*

*Du temps où sincère elle était,
Nous étions inséparables
Et vivions un amour éperdu.*

Aujourd'hui, elle n'éprouve plus rien pour moi.

Quoi que fussent leurs vies, il ne désespérait pas de la retrouver un jour.

*Je te mets au défi de trouver
Meilleur que moi.*

*Le jour où tu voudras de moi,
Fais un signe
Et tes désirs s'accompliront.*

*L'un pour l'autre nous avons été faits,
Ma très chère. En dépit de toute légalité,
Nous nous retrouverons.*

Ne s'arrêtant longtemps nulle part, il marchait sur les routes et les sentes, s'abritant dans des appentis ou sous des éboulements de rochers, se levant à l'aube pour repartir à nouveau.

*Me voilà au pied de l'escarpement,
Au bord du rocher
Qu'aucun vent ne visite.*

*Je suis semblable au hibou
Avec mes cheveux grisonnants
Et mon regard embué.*

*Pareil au colporteur
Qui se traîne chaque jour,
Comment survivrai-je aux années ?*

Dans sa vie d'errance de village en ville, de café en d'autres terrasses, il cherchait une libération.

*Ce pays ne nous supporte plus.
Libère nous,
Toi qui commandes aux vents.*

La tuberculose la lui accorda finalement en 1905, dans un établissement peuplé de religieuses à cornettes, l'hôpital Sainte-Eugénie de Michelet, une ville qui portait le nom d'un historien et qui aujourd'hui s'appelle Ain El Hammam, sans qu'il ait jamais plus revu ni son petit jardin d'Ichariouan ni tenu dans ses bras Philadelphine ■



La tombe du poète à Asqif n Tmana

Référence

Adli Younes (2000) *Si Mohand Ou Mhand. Errance et révolte*, Alger, à compte d'auteur.